



# Bulletin Officiel

N° 5199 Vendredi 30 Septembre 2016

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### AVIS DES SOCIETES

#### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE – AGO -

AcTECH

2

#### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « EMPRUNT SUBORDONNE BNA 2016 »

3-7

#### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2016 -2 »

8-12

#### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « AMEN BANK SUBORDONNE 2016 -1 »

13-17

#### AUGMENTATION DE CAPITAL SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE :

SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA - SOPAT -

18-21

#### COURBE DES TAUX

22

#### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

23-24

#### ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES &amp; ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### ANNEXE II

##### OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT - OPA -

AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OBLIGATOIRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES -STIP- INITIEE PAR LA SOCIETE AFRICA HOLDING

#### ANNEXE III

##### ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2015

- FCP MAGHREBIA PRUDENCE
- FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE
- FCP MAGHREBIA MODERE
- FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**Advanced e-Technologies : AeTECH**

Z.I Ariana Aéroport 29 rue des Entrepreneurs Charguia II - 2035 Tunis Carthage

Messieurs les actionnaires de la Société Advanced e Technologies “AeTECH” sont convoqués à l’Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 14 octobre 2016 à 11h à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sise au 34 avenue de la bourse 1053 Lac 2, à l’effet de délibérer sur l’ordre du jour suivant :

- 1- Entériner le retard dans la tenue de l’Assemblée Générale Ordinaire.
- 2- Lecture et approbation du rapport du conseil d’administration concernant l’activité de la société pour l’exercice clos le 31 décembre 2015.
- 3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l’exercice clos le 31 décembre 2015.
- 4- Examen et approbation des états financiers clos le 31 décembre 2015.
- 5- Approbation des conventions réglementées.
- 6- Affectation des résultats de l’exercice clos le 31 décembre 2015.
- 7- Fixation du montant des jetons de présence.
- 8- Quitus aux administrateurs
- 9- Fixation de la rémunération du comité d’audit permanent pour l’exercice 2015.
- 10- Renouvellement du mandat des administrateurs, y compris celui représentant les petits porteurs.
- 11- Nomination du commissaire aux comptes.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné****Banque Nationale Agricole**

*Société Anonyme au capital de 160 000 000 dinars divisé en 32 000 000 actions*

*de nominal 5 dinars entièrement libérées*

*Siège social : Rue Hédi Nouira - 1001 - Tunis*

*Registre de Commerce : B142431996*

*Tél : 71 831 000 Fax : 71 830 152*

**Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné****« Emprunt subordonné BNA 2016 »****Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne****1. Décision à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **29/06/2016** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de 200MD et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour fixer le montant de chaque émission et en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **29/08/2016** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 70MD susceptible d'être porté à 100MD et ce sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'Intérêt	Amortissement
A	5 ans	7,4% et/ou TMM + 1,95%	Constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	7,55% et/ou TMM + 2,10%	Constant par 1/5 à partir de la 3 <sup>ème</sup> année

**2. Renseignements relatifs à l'émission****➤ Montant**

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 70 millions de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 100 millions de dinars divisé en 700 000 obligations de 100 dinars de nominal, susceptibles d'être portées à un maximum de 1 000 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné BNA 2016 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

**➤ Période de souscription et de versement**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **19/09/2016** auprès de BNA Capitaux, Intermédiaire en bourse et seront clôturées au plus tard le **19/10/2016**.

Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum (100 000 000 Dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis, soit un maximum de 1 000 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 70 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **19/10/2016**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

## ➤ **But de l'émission**

L'émission de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné BNA 2016 » s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres de la BNA afin de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale aux banques n°91-24 du 17 Décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

### **1. Caractéristiques des titres émis**

- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. Rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Dénomination de l'emprunt :** « Emprunt Subordonné BNA 2016 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini la clause de subordination (cf. Rang de créance)
- **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la BNA Capitaux.
- **Prix de souscription et prix d'émission :** Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance des intérêts :** Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **19/10/2016** seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises est fixée au **19/10/2016**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.
- **Date de règlement :** Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt :**  
Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :
  - **Catégorie A :** d'une durée de 5 ans au taux fixe de **7,4%** et/ou **TMM + 1,95%** ;

- Suite -

→ Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,55% et/ou TMM + 2,10%;

**Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans**

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,4% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,95% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 195 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'Octobre de l'année N-1 au mois de Septembre de l'année N.

**Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce**

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,55% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,10% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'Octobre de l'année N-1 au mois de Septembre de l'année N.

➤ **Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissable d'un montant annuel constant de 20D par obligation subordonnée, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **19/10/2021** pour la catégorie A et le **19/10/2023** pour la catégorie B.

➤ **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

➤ **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **19 Octobre** de chaque année auprès des dépositaires et à travers Tunis Clearing.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **19/10/2017**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **19/10/2017** pour la catégorie A et le **19/10/2019** pour la catégorie B.

➤ **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)** :

Ce taux est de **7,4%** l'an pour la catégorie A et **7,55%** pour la catégorie B pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

- **Marge actuarielle (Souscription à taux variable)** :

Cette marge est de **1,95%** l'an pour la catégorie A et **2,10%** pour la catégorie B pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

➤ **Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt**

- **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A ;
- 7 ans dont 2 années de franchise pour la catégorie B.

- Suite -

- **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt subordonné « Emprunt Subordonné BNA 2016-1 » est comme suit :

- 3 ans pour la catégorie A ;
- 5 ans pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,738** années et de **4,293** années pour les obligations de la catégorie B.

➤ **Mode de placement** : Il s'agit d'un **placement privé**. **L'émission de cet emprunt subordonné se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

➤ **Cessibilité des obligations** : Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

➤ **Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang**

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de la BNA, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

La BNA s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

➤ **Garantie** : Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière .

➤ **Domiciliation de l'emprunt** : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l' « Emprunt subordonnée BNA 2016 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la BNA Capitaux.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

➤ **Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- Suite -

- **Tribunaux compétents en cas de litige** : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.
- **Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées** : Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.
  - **Nature du titre** : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »)
  - **Qualité de crédit de l'émetteur** : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.
- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire** : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la Banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 Juin 2016, pour tout placement sollicité après le 31 Août 2016 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre 2016 pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2016. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**Emprunt Obligatoire**

**« HL 2016-2 »**

**Décision à l'origine de l'opération**

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **01/06/2016** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Vingt Millions de Dinars **120.000.000 DT** sur 2015 et 2016 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **12/08/2016** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « **HL 2016-2** » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- **Montant de l'emprunt** : **30 000 000** (Trente Millions de Dinars) susceptible d'être porté à un maximum de **40 000 000** (Quarante Millions de Dinars);
- **Nominal de l'obligation** : **100** dinars par Obligation ;
- **Forme d'Obligation** : les obligations sont nominatives ;
- **Prix d'émission** : **100** dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;
- **Durée et Taux d'intérêt** : Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : **7,65%** l'an ou variable (**TMM+2,35%**) au choix du souscripteur ; Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : **7,85%** ;
- **Amortissement** : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit **20** Dinars par obligation. Cet amortissement commence à la 1ère année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

**But de l'émission**

Le produit de la présente émission est destiné à financer des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2016, qui s'élèvent à **287** millions de dinars.



- Suite -

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2016 est de **100 millions** de dinars.

### **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **20/09/2016** et clôturées sans préavis et au plus tard le **28/11/2016**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/11/2016**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/11/2016**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/12/2016** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **20/09/2016** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

### **Caractéristiques des titres émis**

**Dénomination de l'emprunt :** « HL 2016-2 »

**Nature des titres :** Titres de créance

**Forme des obligations :** nominatives.

**Catégorie des titres :** Ordinaire.

**Législation sous laquelle les titres sont créés :** Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations

**Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

### **Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement**

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

- Suite -

### **Date de jouissance en intérêts**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/11/2016**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/11/2016**.

### **Date de règlement**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

### **Prix de remboursement**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

### **Garantie**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

### **Notation de la société**

Le **26/01/2016**, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de **BB (tun)** attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : **BB (tun)** ;
- ✓ Note à court terme : **B (tun)** ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

### **Notation de l'émission**

Le **10/08/2016**, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BB (tun)** à la présente émission de la société Hannibal Lease.

### **Mode de placement**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

### **Organisation de la représentation des obligataires**

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

- Suite -

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

### **Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n° **96-113** du **30/12/1996** portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de **20%**. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article **39** du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du premier Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1 500 DT) sans que ce montant n'excède mille dinars (1 000 DT) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

### **Renseignements généraux**

#### **Intermédiaire agréé et mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « **HL 2016-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

### **Marché des titres**

Il existe à fin Juillet 2016, huit emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

- Suite -

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **HL 2016-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### **Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING**

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « **HL 2016-2** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

### **Tribunal compétent en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

### **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

**Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 30 Août 2016 sous le n°16-0946, du document de référence « HL 2016 » enregistré auprès du CMF en date du 30 Août 2016 sous le n°16-003, des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 Juin 2016, pour tout placement sollicité après le 31 Août 2016 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre 2016 pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2016.**

**La note d'opération et le document de référence « HL 2016 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et sur le site de MAC SA : [www.macsa.com.tn](http://www.macsa.com.tn).**

**Les états financiers arrêtés au 30 Juin 2016 et les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur le site respectivement au plus tard le 31 août 2016 et le 20 Octobre 2016.**

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE**

*L'OBLIGATION SUBORDONNEE SE CARACTERISE PAR SON RANG DE CREANCE CONTRACTUELLEMENT DEFINI PAR LA CLAUSE DE SUBORDINATION.*

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

**Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2016, pour tout placement sollicité après 31 août 2016. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3ème trimestre 2016, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2016.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE  
« Amen Bank Subordonné 2016-1 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire d'Amen Bank tenue le 16/06/2016 a autorisé l'émission d'emprunts sous forme obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas 300 millions de dinars et a délégué au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions.

Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2016.

Dans le cadre de cette autorisation, le Directoire réuni en date du 28/06/2016 a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné de 50 000 000 de dinars susceptible d'être portée à 70 000 000 de dinars réparti en deux catégories comme suit :

- Tranche de 5 ans au taux de 7,40% et/ou TMM+2,00% ;
- Tranche de 7ans avec 2 ans de franchise au taux de 7,50% et/ou TMM+2,15% .

**Dénomination de l'emprunt :** « Amen Bank Subordonné 2016-1 ».

**Montant : 50.000.000 dinars**, divisé en **500.000** obligations subordonnées de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à **70.000.000 dinars**, divisé en **700.000** obligations subordonnées de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « Amen Bank Subordonné 2016-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation subordonnée payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

**Formes des titres :** Toutes les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

- Suite -

### **Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

#### **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 200 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de Novembre de l'année N-1 au mois d'Octobre de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de 7,40% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

#### **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans avec 2 années de franchise :**

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,15% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 215 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de Novembre de l'année N-1 au mois d'Octobre de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de 7,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :** La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Juillet 2016 à titre indicatif, qui est égale à 4,3783%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,3783% pour la catégorie A et de 6,5283% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,00% pour la catégorie A et de 2,15% pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :** Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,40% l'an (catégorie A) et de 7,50% (catégorie B) pour le présent emprunt subordonné.

**Durée totale :** Les obligations subordonnées du présent emprunt sont émises pour une durée de vie totale de 5 ans pour la catégorie A et de 7 ans avec deux années de franchise pour la catégorie B.

**Durée de vie moyenne :** Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et de **5 ans** pour la catégorie B.

**Duration (souscription à taux fixe) :** La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

- Suite -

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,738 années** pour la catégorie A et **4,297 années** pour la catégorie B.

**Période de souscription et de versement** : Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné seront ouvertes le **21 septembre 2016** aux guichets d'Amen Bank (siège social et agences).

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, au plus tard le **21 novembre 2016**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (70.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 700.000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 50.000.000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **21 novembre 2016**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date. En cas de placement d'un montant inférieur à 50.000.000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **21 novembre 2016**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **21 décembre 2016** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre de la présente émission portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **21 novembre 2016**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée au **21 novembre 2016**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **21 novembre 2021** pour la catégorie A et le **21 novembre 2023** pour la catégorie B.

**Paiement** : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **21 novembre** de chaque année auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **21 novembre 2017**.

Le premier remboursement du capital de l'emprunt aura lieu le **21 novembre 2017** pour la catégorie A et le **21 novembre 2019** pour la catégorie B.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public** : Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **21 septembre 2016** aux guichets d'Amen Bank, siège social et agences.

**Tenue des comptes en valeurs mobilières** : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations subordonnées détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt « Amen Bank Subordonné 2016-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Amen Bank.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

- Suite -

**Garantie** : Le présent emprunt obligataire subordonné n'est assorti d'aucune garantie .

**Notation** : Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté .

**Cotation en Bourse** : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné, Amen Bank s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Amen Invest » de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing** : Amen Bank s'engage, dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné « Amen Bank Subordonné 2016-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées** : L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles de 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Tribunal compétent en cas de litige** : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Rang de créance** : En cas de liquidation de la banque émettrice, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 30/08/16 sous le numéro de 16-004.

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

**Maintien de l'emprunt à son rang** : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé, aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

**Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées** :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.



- Suite -

Nature du titre : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination).

Qualité de crédit de l'émetteur : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire : Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la Bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé.

Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné** : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° 16-0947 en date du 30 août 2016, du document de référence « AMEN BANK 2016 » enregistré par le CMF en date du 30 août 2016 sous le N° 16-004, des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2016, pour tout placement sollicité après le 31 août 2016 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2016, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2016.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'Amen Bank, Avenue Mohamed V -1002- Tunis et sur les sites Internet du CMF ([www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)) et de l'Amen Bank ([www.amenbank.com.tn](http://www.amenbank.com.tn)).

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2016 ainsi que les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre 2016 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

**AVIS DE SOCIETES**

**NOTICE LEGALE**

**SOPAT - Société Anonyme au capital de 18.191.250 de Dinars**

Siège Social : Avenue du 23 janvier - BP 19 Teboulba – Tunisie

RC n°: B 152 981 996

**Notice légale à l'occasion de l'augmentation de capital social de la SOPAT de 18.191.250 DT à 21.941.250 DT par l'émission de 3.750.000 nouvelles actions de valeur nominale 1 DT et à une prime d'émission de 0.6 DT. Décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 Juillet 2016**

**1 – Renseignements généraux concernant la société :**

**1.1-Dénomination et siège social :**

Société de Production Agricole Teboulba « SOPAT» - Avenue du 23 janvier - BP 19 – 5080 Teboulba – Tunisie.

Tél : +216 73 604 149 - Fax : +216 73 604 111

**1.2-Forme juridique et législation particulière applicable :**

Forme juridique : Société anonyme

Législation particulière applicable : La SOPAT a été créée dans le cadre de la loi n° 88-18 du 2 Avril 1988, portant promulgation du code des investissements agricoles et de la pêche, telle que modifiée par la loi N°93-120 du 27 Décembre 1993, portant promulgation du code d'incitation aux investissements.

**1.3-Date de constitution et Durée :** SOPAT a été constituée le 6 janvier 1990 pour une durée de 99 ans.

**1.4-Objet social :** la société a pour objet :

- La production et la transformation des produits agricoles, agroalimentaires et viandes ;
- La création et l'exploitation directe de poulaillers de tout genre ;
- La production des poussins d'un jour, chaire et ponte, dindonneaux d'un jour, canetons et faisandeaux;
- L'organisation et l'exploitation de tout élevage de cheptel vivant tels qu'ovins, bovins, caprins ;
- La production et la commercialisation d'aliments composés ;
- L'exploitation et la mise en valeur de toute terre à vocation agricole ;
- Le séchage, la déshydratation de tout produit agricole ;
- Le stockage et la conservation de tout produit agricole à l'état naturel ou transformé, par le moyen d'entreposage simple ou frigorifique et/ou par les techniques de congélation et surgélation ;
- La transformation ou le traitement de tout déchet agricole ou agro-industriel en vue d'obtenir un aliment pour bétail ou un support organique ;
- Le transport, l'entreposage, la distribution et la commercialisation au stade de gros et du détail, des produits sortis des usines, des laboratoires et des exploitations ou de tout autre produit agricole à l'état naturel, par elle-même et par ses moyens propres, tels que magasins et entrepôts de vente et d'exposition ou par l'intermédiaire des tiers, tels que commissaires, correspondants et représentants ;
- Sous réserve le cas échéant du respect des dispositions légales et réglementaires propres à ces activités
- Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie d'exploitation de brevets et/ou licence, de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou dation en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement ;
- Et généralement, la réalisation de toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à un objet similaire, annexe ou accessoire concourant à favoriser son développement.

**1.5-Registre de commerce :** B 152 981 996

**1.6-Exercice social :** du 1er janvier au 31 décembre

**1.7-Nationalité :** tunisienne.

**1.8-Capital social :** Le capital social s'élève à 18. 191.250 dinars divisé en 18.191. 250 actions de nominal 1 dinar entièrement libéré.

**1.9-Régime fiscal** Droit Commun.

**1.10-Matricule fiscal :** 022671 F/ P / M / 000

- Suite -

**1.11-Lieu ou peuvent être consultés les documents relatifs à la société :** Siège de la SOPAT : Avenue du 23 janvier, BP 19 – 5080 Tébourba - Tunisie

**1.12-Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing :** Monsieur Sami Ben Salah, Directeur Administrateur et Financier de la société SOPAT.

## **2 – Administration et contrôle :**

### **2.1- Membres des organes d'administration :**

Administrateurs	Qualité	Représenté par	Mandat	Adresse
M. Kamel Belkhiria	Président	Lui-même	2015 – 2016	Sousse
Société "Medigrain"	Membre	M. Mohamed Rezik	2015- 2016	Sousse
Société "Les Minoteries des Centre et Sahel Réuniones MCSR"	Membre	M. Abdellatif Sbaa	2015 – 2016	Sousse
Société "Les Aliments Composés du Nord ACN"	Membre	M. Abdelmajid Bouzidi	2015 – 2016	Solimane
Société "Gallus"	Membre	M. Abdelmajid Bouzidi	2014 – 2016	Tunis
M. Abdelaziz Ben Youssef	Membre	Lui-même	2014 – 2016	Tunis

### **2.2- Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société :**

Membre	Fonction au sein de la société	Mandat / Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Kamel Belkhiria	Président du Conseil d'Administration	13/12/2014	Sousse
M. Abdelmajid BOUZIDI	Directeur Général	13/12/2014	Sousse
M. Mohieddine Youssfi	Directeur Général Adjoint	13/12/2014	Sousse

Les autres membres du Conseil d'Administration n'ont pas de fonction au sein de la société.

### **2.3- CONTROLE :**

Commissaire aux Comptes	Adresse	Mandat
CFI Audit & Consulting, Société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Monsieur Achmi Abdelwahed	Bureau : A.7.2 Cléopâtre center- Centre Urbain Nord. Tunis - Tel : 71 94 72 71 Fax : 71 94 72 76	2014-2016

## **3- Renseignements relatifs à l'opération :**

En vertu du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 19 juillet 2016 enregistré à la Recette des Finances de Tebourba le 10 Aout 2016 sous le n° 16801468, Quittance n°029486 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du Tribunal de Première Instance de Monastir le 18 Aout 2016 sous le n°151982016, il a été décidé d'augmenter le capital social conformément aux modalités et caractéristiques suivantes :

**3.1 Caractéristiques de l'émission :** Le capital social sera augmenté de 3.750.000 dinars par souscription en numéraire et par émission de 3.750.000 actions nouvelles.

- **Nombre d'actions à émettre :** 3.750.000 actions
- **Valeur nominale des actions :** 1 DT.
- **Forme des actions :** Nominative
- **Catégorie :** Ordinaire
- **Libération :** du quart à la souscription. La libération du reliquat se fera en une ou plusieurs fois suivant appel du Conseil d'Administration.

**3.2. Prix d'émission :** Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 1.6 DT, soit 1 DT dinar de valeur nominale et 0.6DT de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées du quart du montant nominal et de la prime d'émission lors de la souscription.

- Suite -

**3.3 Droit préférentiel de souscription :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 juillet 2016, après avoir approuvé le rapport du Conseil d'Administration de la Société et celui du Commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital et à la suppression de droit préférentiel de souscription, a décidé de supprimer les droits préférentiels de souscription et de réserver la souscription de la totalité de l'augmentation décidée à la Société « GALLUS »

**3.4 Période de souscription :** La Société « GALLUS » dispose d'un délai de 21 jours à compter de la date de la publication de la décision d'augmentation du capital au J.O.R.T pour souscrire aux 3.750.000 actions nouvelles émises.

Ce délai se trouvera clos par anticipation dès que toutes les actions nouvelles à créer seront souscrites et libérées du quart.

Un avis relatif à la clôture de l'opération sera publié sur le Bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

**3.5 Etablissements domiciliaires :**

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible en dinars tunisien ouvert auprès de la BIAT agence Diar El Bahr ; Mahdia sous le n° **08 027 0120132001508 08**.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de **0,850 DT**, soit **0,250 DT** représentant le quart de la valeur nominale de l'action et **0,600 DT** représentant la valeur de la prime d'émission.

**3.6 Modalités et délais de délivrance des titres :**

La souscription à l'augmentation de capital sera constatée par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par la Société émettrice, sur présentation d'un Bulletin de souscription.

**3.7 Jouissance des actions nouvelles souscrites :** Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir du 01/10/2016, à hauteur de leur libération, soit le quart.

**3.8 But de l'émission :** Les dirigeants de la société SOPAT ont décidé d'augmenter le capital de la société pour répondre à certains besoins à savoir :

- Renforcer les fonds propres de la société et rééquilibrer sa structure financière
- Financer le plan de développement gage de la croissance future.

**3.9 Structure du capital avant et après augmentation de capital :**

La structure du capital de la SOPAT avant et après la présente augmentation de capital se présentera comme suit :

<i>Actionnaires</i>	<i>Nombre d'actions &amp; de droits de vote avant aug.</i>	<i>% du capital &amp; des droits de vote avant aug.</i>	<i>Nombre d'actions &amp; de droits de vote après aug.</i>	<i>% du capital &amp; des droits de vote après aug.</i>
<b>GALLUS HOLDING</b>	11 902 394	<b>65.43%</b>	15 652 394	<b>71.34%</b>
<b>MEDIGRAIN</b>	1 992 206	<b>10.95%</b>	1 992 206	<b>9.08%</b>
<b>GAT</b>	165 825	<b>0.91%</b>	165 825	<b>0.76%</b>
<b>GAT INVESTISSEMENT</b>	141 531	<b>0.78%</b>	141 531	<b>0.65%</b>
<b>KHEDIJA GHARBI</b>	116 439	<b>0.64%</b>	116 439	<b>0.53%</b>
<b>FCP OPTIMA</b>	100 000	<b>0.55%</b>	100 000	<b>0.46%</b>
<b>ATD SICAR FG ATB ---</b>	99 679	<b>0.55%</b>	99 679	<b>0.45%</b>
<b>BOUZOUITA LOTFI</b>	91 705	<b>0.50%</b>	91 705	<b>0.42%</b>
<b>Autres participations &lt; à 0.5%</b>	3 581 471	<b>19.69%</b>	3 581 471	<b>16.32%</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>18 191 250</b>	<b>100.00%</b>	<b>21 941 250</b>	<b>100.00%</b>

- Suite -

#### **4. Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises**

##### **4.1. Droits attachés aux valeurs mobilières offertes**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

**4.2 Régime de négociabilité :** Les actions sont librement négociables en bourse.

**4.3 Régime fiscal applicable :** La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner les dits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

**4.4 Marché des titres :** Les actions SOPAT sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières depuis le 02/08/2010 suite à l'avis favorable du Conseil d'Administration de la BVMT, réuni le 29/07/2010, sur le transfert de la société SOPAT du marché alternatif au marché principal de la cote de la Bourse.

Par ailleurs, il n'y a pas des titres de même catégorie négociés sur des marchés étrangers.

**4.4.1 Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites :** Les 3.750.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et libérées du quart seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés. Elles seront dès lors négociées sur le Marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse séparément des actions anciennes jusqu'à leur libération totale et la mise en paiement des dividendes de l'année au cours de laquelle la libération aura lieu en totalité. A partir de cette date, elles seront assimilées aux actions anciennes.

##### **4.4.2 Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Les actions nouvelles réservées à la Société « GALLUS » seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le libellé **SOPAT NS j 01/10/2016** et sous le code ISIN **TN0007290083** et ce à partir du 01/10/2016.

<b>AVIS</b>
-------------

## COURBE DES TAUX DU 30 SEPTEMBRE 2016

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,258%		
TN0008003154	BTC 52 semaines 04/10/2016		4,264%	
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,277%	998,739
TN0008003162	BTC 52 semaines 08/11/2016		4,330%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		4,394%	1 001,485
TN0008003188	BTC 52 semaines 03/01/2017		4,436%	
TN0008003196	BTC 52 semaines 07/02/2017		4,502%	
TN0008003212	BTC 52 semaines 23/05/2017		4,700%	
TN0008003220	BTC 52 semaines 27/06/2017		4,766%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,793%	1 014,335
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017	4,965%		
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"		5,105%	1 002,107
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,495%	1 000,046
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,580%	887,661
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,712%	994,916
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,200%	978,889
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,554%	963,536
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,686%	965,679
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"	7,255%		945,799
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		7,258%	983,374
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		7,262%	922,601
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,272%	935,120
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,282%	929,275
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,286%	926,902
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"	7,313%		932,533
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,403%	923,648
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"	7,629%		929,724

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas dater de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	158,378	162,830	162,846		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	106,845	110,007	110,019		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	91,865	94,274	94,284		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,059	14,493	14,495		
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	102,902	106,005	106,017		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,446	1,487	1,488		
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	101,636	104,592	104,675		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	38,754	39,788	39,791		
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	52,546	53,933	53,938		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
10 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	137,513	128,730	127,714		
11 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	507,535	476,558	473,949		
12 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,965	115,283	115,108		
13 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	124,044	125,323	125,057		
14 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,506	136,773	136,184		
15 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	115,457	117,822	117,449		
16 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	90,706	94,457	93,989		
17 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	139,804	145,495	144,898		
18 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	86,081	94,424	93,752		
19 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,174	94,496	94,291		
20 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	120,916	143,855	142,956		
21 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	115,022	126,536	125,962		
22 FCP BIAT-CROISSANCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	77,451	En liquidation	En liquidation		
23 FCP BIAT-PRUDENCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	104,165	En liquidation	En liquidation		
24 FCP BIAT-EQUILIBRE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	91,294	En liquidation	En liquidation		
25 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,342	91,659	91,344		
26 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	94,997	96,553	96,054		
27 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	17,657	19,013	18,955		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
28 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 482,785	1 543,705	1 544,638		
29 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 255,016	2 162,897	2 150,384		
30 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	111,969	120,033	119,783		
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,734	110,285	109,712		
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	133,703	143,527	143,396		
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	131,067	145,281	144,535		
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,385	15,509	15,408		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,704	5 169,503	5 163,246		
36 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	4 834,515	5 023,744	5 011,011		
37 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,205	2,438	2,442		
38 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,983	2,139	2,141		
39 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,013	1,182	1,193		
40 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,028	1,089	1,088		
41 FCP HAYETT PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,018	1,080	1,078		
42 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,005	1,081	1,079		
43 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	100,000	105,113	105,721		
44 AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	8,898	9,119	9,142		
45 AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	104,040	108,911	109,017		
46 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	116,127	118,872	118,856		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	25/05/16	4,482	108,647	107,446	107,457
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	25/05/16	4,025	103,902	102,642	102,654
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/16	4,304	105,861	104,510	104,521
50 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	23/05/16	4,087	102,527	101,596	101,608
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	05/04/16	4,543	104,186	103,101	103,114
52 SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/16	4,005	107,436	106,369	106,428
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/05/16	4,401	104,619	103,585	103,598
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/05/16	3,887	102,661	101,445	101,454
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	27/05/16	4,196	105,172	103,761	103,771
56 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/16	3,636	102,126	101,610	101,620
57 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/04/16	3,962	104,297	103,552	103,564
58 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/16	3,994	103,612	102,644	102,654
59 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/16	4,198	106,816	105,719	105,731
60 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	10/05/16	4,195	105,484	104,182	104,193
61 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/16	3,301	103,500	102,699	102,709
62 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/16	3,756	102,630	101,682	101,691
63 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	31/05/16	3,924	104,796	103,631	103,641
64 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	16/05/16	4,333	102,865	101,697	101,710
65 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	25/05/16	3,934	103,936	102,871	102,882
66 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/16	3,575	105,041	104,632	104,638
67 SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	30/05/16	4,436	102,883	101,776	101,789
68 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/04/16	4,316	103,524	102,318	102,330
69 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/16	3,528	105,028	104,175	104,184
70 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/04/16	3,709	102,549	101,738	101,749

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	03/05/16	0,413	10,576	10,474	10,476
72	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	27/05/16	3,876	10,380	102,449	102,460
73	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	4,279	103,901	102,733	102,745
74	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,765	103,288	103,880	103,893
75	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,140	10,411	10,412
SICAV MIXTES								
76	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	25/05/16	0,875	58,065	55,807	55,468
77	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	1,814	137,887	124,608	124,256
78	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	15,804	1 402,879	1 282,161	1 277,822
79	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	24/05/16	2,832	110,387	113,230	113,137
80	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	24/05/16	1,854	104,054	109,332	109,215
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/05/16	0,550	86,413	97,818	97,347
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/04/16	0,512	17,014	16,968	16,957
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/16	6,860	261,738	271,125	270,218
84	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	16/05/16	0,732	29,309	28,328	28,339
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/16	30,618	2 208,196	2 250,964	2 248,065
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/16	2,137	68,867	70,981	70,596
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/16	1,920	53,774	54,324	54,216
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/04/16	0,844	97,672	100,948	100,410
89	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/04/16	0,359	80,942	84,579	84,074
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
90	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	03/05/16	0,226	11,090	10,731	10,720
91	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	03/05/16	0,178	12,038	11,371	11,348
92	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	03/05/16	0,106	14,638	13,498	13,453
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	03/05/16	0,276	13,764	11,976	11,905
94	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	23/05/16	0,332	12,102	12,570	12,492
95	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	23/05/16	0,027	10,809	11,350	11,332
96	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,342	131,968	141,095	140,747
97	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,029	128,407	137,798	137,491
98	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	27/05/16	0,150	8,902	9,045	9,016
99	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	16/05/16	2,332	92,918	100,242	99,426
100	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	18/05/16	0,767	78,915	80,402	79,953
101	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	18/05/16	0,807	79,803	80,212	79,628
102	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/16	3,202	96,121	97,237	97,059
103	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	86,856	92,374	91,842
104	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	-	102,398	101,995
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
105	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	108,156	115,664	115,425
106	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	03/05/16	1,241	94,577	101,440	100,878
107	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/16	3,711	127,360	138,110	138,669
108	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	1,710	100,382	99,772	100,003
109	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	0,776	94,832	98,607	98,989
110	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	3,766	181,972	191,145	192,873
111	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	4,751	171,568	177,354	178,228
112	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	5,485	149,829	154,223	154,769
113	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,019	19,823	20,009
114	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	129,046	143,914	144,452
115	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	10/05/16	1,407	116,015	111,925	113,053
116	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 825,261	8 470,056	8 462,050
117	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	7,867	8,065	8,034
118	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	88,101	80,807	81,214
119	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	31/05/16	0,364	946,487	977,980	971,104
120	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5000,000	5176,792	5178,791
121	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	-	5000,000	5000,000
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,265	103,095	109,949	109,223
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	26/05/16	0,107	7,981	9,029	8,990
124	CEA ISLAMIC FUND *	UGFS-NA	09/12/14	-	-	86,378	En liquidation	En liquidation
125	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	-	10 062,012	10 075,755

\* FCP en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.org.tn  
 email 1 : cmf@cmf.org.tn  
 email 2 : cmf@cmf.tn  
 Le Président du CMF  
 Mr. Salah Essayel



<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le déclassement de la « Société Touristique SAMARA » et l'ouverture au public de « TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND », du « FCPR Tunisian Development Fund III » et du « FCPR AFRICAMEN », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Chargaia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Chargaia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble -Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
34. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
35. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
36.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
63. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
66. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
67. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
9.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
10.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
11.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
12.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
20	CEA ISLAMIC FUND (1)	ACTIONS	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
21	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines -Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
22	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
23	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
24	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

25	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
26	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
27	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
31	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- EQUILIBRE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
35	FCP BIAT- PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
36	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville -1002 Tunis
37	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
38	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
39	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
46	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
47	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
48	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
49	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
50	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
51	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUIDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
52	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex

56	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
60	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
61	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
64	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
65	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
66	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
76	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
77	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
81	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis



85	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAC EXCELLENCE FCP (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
90	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
95	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
96	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
97	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
98	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
99	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
101	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord- 1003 Tunis.
102	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord- 1003 Tunis.
103	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
104	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
107	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
108	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
110	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis

113	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville-1002 Tunis
114	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
115	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
116	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
117	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
118	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
119	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
120	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
121	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
122	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
124	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
125	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
126	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
127	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
128	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
---	-------------------------	---	--

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 <sup>ème</sup> étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
29	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
32	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
33	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
35	FCPR MCP ImmoFund	MCP Gestion	Immeuble «ACCESS BUILDING», rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, Tunis
36	FCPR Fonds de Développement Régional II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
38	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## AVIS DU CMF

### Offre Publique d'Achat -OPA-

#### **Avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat Obligatoire sur les actions de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques -STIP- initiée par la société Africa Holding**

Par décision n° 37 du 24 août 2016, le Conseil du Marché Financier a soumis la société Africa Holding à une Offre Publique d'Achat obligatoire visant le reste des actions composant le capital de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques -STIP-.

Le présent avis est établi sous la responsabilité de l'initiateur de l'offre et de la société visée chacun en ce qui le concerne.

#### **I- Identité de l'initiateur :**

La société Africa Holding est l'initiateur de l'OPA obligatoire.

#### **II- Dénomination de l'établissement présentateur du projet d'OPA :**

MAC SA, intermédiaire en bourse, sis Green Center Bloc C 2ème étage Rue du Lac Constance - Les Berges du Lac-, est l'établissement présentateur du projet d'OPA obligatoire et chargé de la réalisation de l'opération.

#### **III- Nombre de titres détenus par l'initiateur de l'offre :**

La société Africa Holding détient 1 810 472 actions représentant 43,03% du capital de la société STIP et 43,36% des droits de vote (1).

#### **IV- Nombre de titres visés par l'offre :**

Par cette OPA obligatoire, la société Africa Holding vise l'acquisition du reste des actions composant le capital de la société STIP, soit **2 397 351** actions représentant **56,97%** du capital de la société.

L'initiateur s'engage pendant la période de validité de l'OPA à acquérir sur le marché la totalité des titres présentés en réponse à cette offre dans la limite des titres visés.

#### **V- Prix de l'offre :**

Le prix de l'offre est fixé à **1,620 dinar** l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse.

#### **VI- But de l'offre :**

La présente offre publique d'achat est initiée par la société Africa Holding et ce, en réponse à la décision du Conseil du Marché Financier n° 37 du 24/08/2016 relative à la soumission de cette dernière à une offre publique d'achat obligatoire portant sur le reste du capital de la STIP qu'elle ne détient pas, et ce suite à son acquisition d'une quantité de titres STIP, lui conférant une part de droits de vote dépassant le seuil de 40% dans le capital de ladite société.

#### **VII- Intentions de l'initiateur pour les douze mois à venir dans les domaines suivants :**

**1- Politique industrielle :** Investissement matériel de 6 MDT pour la production de nouvelles dimensions.

**2- Politique financière :** Financement du cycle d'exploitation : Achat et dédouanement de matières premières pour 26 MDT, paiement des salaires relatifs à 4 mois d'activité pour 8MDT et paiement des autres charges nécessaires à l'activité pour 6 MDT.

(1) La STIP détient une quantité de 32 845 de ses propres actions.

**3- Politique sociale :** La société se trouve dans une situation de sureffectif, d'où la nécessité de procéder au départ à la retraite anticipée de certains employés avec le recrutement de nouveaux techniciens, ingénieurs et de personnel techniques qualifié.

Ces axes s'incèrent dans le cadre d'un plan de restructuration de la société qui fera l'objet de négociation avec les autorités compétentes.

**VIII- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre :**

La présente OPA obligatoire est valable pour une période allant du **lundi 29 août 2016 au jeudi 29 septembre 2016 inclus.**

**IX- Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'opération d'offre :**

**1- Transmission des ordres :**

Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, transmettre leurs ordres de vente à leur intermédiaire agréé administrateur jusqu'à la date de clôture de l'offre, soit le **29 septembre 2016**. Ces ordres peuvent être révoqués à tout moment jusqu'au jour de clôture de l'offre.

**2- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :**

Les intermédiaires en bourse remettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis -BVMT-, les états des ordres reçus selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée au bureau d'ordre de la BVMT. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

**3- Déclaration des résultats :**

A l'issue de l'opération de dépouillement, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPA. Ce résultat fera l'objet d'un avis qui paraîtra sur le Bulletin Officiel de la BVMT.

**4- Modalités de règlement-livraison :**

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

**5-Reprise de cotation :**

La cotation en bourse des actions STIP reprendra à partir du **lundi 29 août 2016**.

**X- Renseignements relatifs à la société visée :**

**1- Renseignements généraux :**

**Dénomination de la société :** la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques -STIP-

**Siège social :** Centre Urbain Nord, Boulevard de la terre BP N° 77-1003 Tunis.

**Téléphone :** 71 230 400/ 71 232 300 **Fax :** 71 236 888/ 71 237 222

**Forme juridique :** Société anonyme

**Date de constitution :** 21/07/1980 **Durée :** 99 ans

**Nationalité :** Tunisienne

**Objet social :**

La fabrication et la commercialisation de pneumatiques et de tout autre article en caoutchouc manufacturé.

**Numéro d'inscription sur le registre de commerce :** B 15003 1996

**Matricule fiscal :** 12364/R/A/M.000

**Exercice social :** du 1er janvier au 31 décembre de chaque année

## 2- Administration, direction et contrôle:

### Conseil d'administration:

Administrateurs	Représenté par	Qualité	Mandat
Riadh BERRJEB (1)	Lui même	Président	2014 – 2016
PIRELLI Tyre S.P.A (2)	Taieb Jnifen	Membre	2016 – 2018
STB (3)	Sawsen Damak	Membre	2015 – 2017
BTK (1)	Rym Lakhoua	Membre	2014 – 2016
STIA (1)	Afif Khefacha	Membre	2014 – 2016
OCT (3)	Imed Chaar	Membre	2015 – 2017
Hédi Ben BRAHEM (4)(5)	Lui même	Membre	2014 – 2016

(1)Mandat renouvelé par l'AGO du 19/06/2014

(2)Mandat renouvelé par l'AGO du 23/06/2016

(3)Mandat renouvelé par l'AGO du 25/06/2015

(4)Nomination par l'AGO du 19/06/2014

(5)Représentant des petits porteurs

**Direction :** Mr Riadh BERRJEB Président Directeur Général (Nomination par le conseil d'administration du 05/05/2014)

### Contrôle :

Identité	Adresse	Mandat
AMC ERNEST & YOUNG représenté par M. Anis LAADHAR	Bv. de la terre Centre Urbain Nord – 1003 Tunis Tél : 70 749 111	2014 – 2016
FINANCIAL AUDITING & CONSULTING représenté par M. Fadhel JAOUA	22 bis Av. Mongi Slim EIMenzah 5 – 1004 Tunis –Tél : 71. 230 666	2014 – 2016

## 3- Renseignements concernant le capital :

- **Capital social** : 12 623 469 dinars
- **Nombre total des titres** : 4 207 823 actions
- **Nombre total des droits de vote** : 4 174 978 droits de vote

- **Structure du capital de la société STIP après l'opération d'acquisition réalisée en date du 12 juillet 2016 par l'initiateur de l'offre :**

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant en dinars	% du capital	Nombre de droits de vote	% du droit de
<b>Initiateur</b>	<b>1 810 472</b>	<b>1 810 472</b>	<b>43,03%</b>	<b>1 810 472</b>	<b>43,36%</b>
Africa Holding	1 810 472	1 810 472	43,03%	1 810 472	43,36%
<b>Autres actionnaires</b>	<b>2 397 351</b>	<b>2 397 351</b>	<b>56,97%</b>	<b>2 364 506</b>	<b>56,64%</b>
<b>Total</b>	<b>4 207 823</b>	<b>4 207 823</b>	<b>100%</b>	<b>4 174 978</b>	<b>100%</b>

4- Situation financière de la société :

4-1 Etats financiers certifiés de la société STIP arrêtés au 31 décembre 2015 :

**BILAN**  
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Actifs	Notes	Solde au 31	Solde au 31
		décembre	décembre
		2015	2014
<b>Actifs non courants</b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles		8 471 273	8 430 823
- Amortissements des immobilisations incorporelles		(8 395 038)	(8 345 265)
	<b>III.1</b>	<b>76 234</b>	<b>85 558</b>
Immobilisations corporelles		177 176 041	175 611 954
- Amortissements des immobilisations corporelles		(162 834 059)	(161 532 785)
	<b>III.1</b>	<b>14 341 982</b>	<b>14 079 169</b>
Immobilisations financières		10 703 681	10 680 521
- Provisions sur immobilisations financières		(6 190 517)	(5 634 589)
	<b>III.2</b>	<b>4 513 165</b>	<b>5 045 932</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>18 931 381</b>	<b>19 210 660</b>
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>18 931 381</b>	<b>19 210 660</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks		36 666 698	34 229 973
- Provisions pour dépréciation des stocks		(962 086)	(1 115 939)
	<b>III.3</b>	<b>35 704 612</b>	<b>33 114 034</b>
Clients et comptes rattachés		39 286 042	39 925 058
- Provisions pour dépréciation des comptes clients		(16 594 604)	(16 830 871)
	<b>III.4</b>	<b>22 691 439</b>	<b>23 094 188</b>
Autres actifs courants		22 908 753	12 029 880
- Provisions pour dépréciation des autres actifs courants		(1 163 165)	(1 108 135)
	<b>III.5</b>	<b>21 745 588</b>	<b>10 921 745</b>
Placements et autres actifs financiers	<b>III.6</b>	114 807	186 755
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>III.7</b>	1 529 210	2 884 185
<b>Total des actifs courants</b>		<b>81 785 656</b>	<b>70 200 906</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>100 717 037</b>	<b>89 411 566</b>



**BILAN**  
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Capitaux propres et passifs		Solde au 31 décembre	Solde au 31 décembre
	Notes	2015	2014
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social		12 623 469	12 623 469
Réserves légales		2 419 912	2 419 912
Réserves spéciales		2 603 050	2 603 050
Actions propres		(325 724)	(325 724)
Autres capitaux propres		7 753 164	7 766 530
Résultats reportés		(172 332 849)	(170 903 334)
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>(147 258 977)</b>	<b>(145 816 097)</b>
Résultat de l'exercice		(2 970 929)	(1 429 514)
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>III.8</b>	<b>(150 229 906)</b>	<b>(147 245 611)</b>
<b>Passifs</b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts et dettes assimilées	<b>III.9</b>	59 626 979	62 518 811
Autres passifs non courants	<b>III.10</b>	844 649	844 649
Provisions pour risques et charges	<b>III.11</b>	4 693 983	4 157 003
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>65 165 611</b>	<b>67 520 463</b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>III.12</b>	10 409 405	11 813 863
Autres passifs courants	<b>III.13</b>	62 486 554	44 757 224
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>III.14</b>	112 885 372	112 565 628
<b>Total des passifs courants</b>		<b>185 781 332</b>	<b>169 136 715</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>250 946 943</b>	<b>236 657 178</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>		<b>100 717 037</b>	<b>88 411 566</b>

**Etat de résultat**  
**(Exprimé en Dinars Tunisiens)**

	Notes	Période de 12	Période de 12
		mois close le	mois close le
		31/12/2015	31/12/2014
<b>Produits d'exploitation</b>			
Revenus	III.15	88 744 267	89 739 515
Autres produits d'exploitation	III.16	1 008 660	229 200
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>89 752 927</b>	<b>89 968 715</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Variation des stocks de produits finis et des encours		(4 049 627)	(5 714 376)
Achats d'approvisionnements consommés	III.17	53 239 751	55 811 626
Charges de personnel	III.18	26 691 141	23 670 185
Dotations aux amortissements et aux provisions	III.19	2 359 765	2 389 623
Autres charges d'exploitation	III.20	5 234 182	4 330 054
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>83 475 211</b>	<b>80 487 111</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>6 277 715</b>	<b>9 481 604</b>
Charges financières nettes	III.21	12 096 639	10 765 482
Produits des placements		-	-
Autres gains ordinaires	III.22	3 005 675	-
Autres pertes ordinaires	III.23	7 814	-
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>(2 821 063)</b>	<b>(1 283 878)</b>
Impôt sur les bénéfices		149 866	145 636
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b>(2 970 929)</b>	<b>(1 429 514)</b>
Eléments extraordinaires		-	-
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>(2 970 929)</b>	<b>(1 429 514)</b>
Résultat net de la période		(2 970 929)	(1 429 514)
Effets des modifications comptables (net d'impôt)		-	-
<b>Résultat de l'exercice après modification comptable</b>		<b>(2 970 929)</b>	<b>(1 429 514)</b>

## Etat des flux de trésorerie

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Flux de trésorerie liés à l'exploitation	Note s	Période close le	
		31/12/2015	31/12/2014
<b>Résultat net</b>		(2 970 929)	(1 429 514)
Ajustements pour:			
- Amortissements et provisions		2 504 665	2 632 526
- Variations des :			
Stocks		(2 436 725)	(6 433 068)
Créances		639 016	(148 681)
Autres actifs courants		(10 878 873)	(1 605 995)
Placements et autres actifs financiers		71 948	3 177 054
Fournisseurs et autres dettes		17 078 664	(2 087 757)
- Transfert de charges		(3 207)	22 443
- Plus ou moins-value de cession		-	37
<b>Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		<b>(4 004 558)</b>	<b>(5 872 956)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(1 977 230)	(681 949)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		(23 160)	(58 171)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		-	31 737
<b>Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		<b>(2 000 391)</b>	<b>(708 383)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Dividendes et autres distributions		-	-
Actions propres		-	11
Encaissements provenant des emprunts		51 237 860	54 689 589
Encaissements provenant des subventions		-	12 500
Décassements pour remboursement des emprunts		(54 557 022) 358)	(33 373)
<b>Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		<b>(3 319 162)</b>	<b>21 328 743</b>
Incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		15 556	15 279
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>(1 299 439)</b>	<b>14 762 683</b>
Trésorerie au début de l'exercice		(25 095 343)	(39 858 026)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	<b>III.24</b>	(26 394 782)	(25 095 343)

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

### **I. PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La STIP est une société anonyme, créée le 21 Juillet 1980. Son capital a été augmenté à plusieurs reprises pour être porté au 31 décembre 2003 à 42 078 240 DT. Ce capital été réduit, par l'AGE du 30 juin 2008, pour un montant de 29 454 768 DT rapportant ainsi la valeur nominale de l'action de 10 DT à 3 DT. La même AGE a décidé une augmentation du capital qui n'a pas été suivi d'effets pour le montant de 42 078 240 DT (émission de 14 026 080 nouvelles actions). L'AGE du 19 juin 2014 a réduit le capital de 3 DT pour le porter de 12.623.472 DT à 12.623.469 DT, et ce, moyennant l'annulation d'une action achetée par la société.

La société est réputée commerçante et est régie par la réglementation Tunisienne, ainsi que les dispositions de ses statuts qui prévoient comme objet principal la fabrication et la commercialisation des pneumatiques et de tous autres articles en caoutchouc manufacturé.

Suite à son acquisition de la société "SONAP", la "STIP" est devenue, à partir de juillet 1991, l'unique producteur de pneumatiques en Tunisie.

Sur le plan fiscal, la société est régie par les dispositions du droit commun et bénéficie à ce titre des avantages fiscaux relatifs à l'exportation de biens et de services.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 octobre 2001 a décidé l'ouverture du capital par offre publique de vente (OPV). Cette opération a porté sur 382 529 actions représentant, à l'époque, 10% du capital social.

### **II. REFERENTIEL COMPTABLE**

#### **II.1.DECLARATION DE CONFORMITE**

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises.

Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

#### **II.2.BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

La société a accusé une perte nette de 2.970.929 DT pour l'exercice clos au 31 décembre 2015, portant les capitaux propres arrêtés à cette date à la somme négative de 150.229.906 DT, soit 156.541.641 DT en deçà de la moitié du capital social et qu'en conséquence, une Assemblée Générale Extraordinaire devrait être convoquée dans les quatre mois de l'approbation des comptes de l'exercice 2015 pour se prononcer, conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, s'il y a lieu, sur la dissolution anticipée de la société. Le passif exigible était, au 31 décembre 2015, supérieur de 103.995.676 DT à l'actif circulant et le passif total supérieur de 150.229.906 DT au total de l'actif.

En dehors des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2008 prévoyant simultanément une réduction du capital motivée par des pertes de 29.454.768 DT par la réduction de la valeur nominale de l'action de 10 DT à 3 DT et une augmentation du capital en numéraire, non suivie d'effets, de 42.078.240 DT par émission de nouvelles actions de 3 DT chacune, la situation financière de la société n'a pas encore fait l'objet d'un véritable assainissement.

Les difficultés liées à l'accès au financement du cycle d'exploitation, et notamment le financement de l'importation des matières premières au titre de 2016 ont accentué les déficits de trésorerie de la société et ont engendré son incapacité de régler ses fournisseurs dans les délais convenus. Il en a résulté des ruptures fréquentes de stocks, et par conséquent, des arrêts de la production qui a chuté au titre du 1<sup>er</sup> trimestre 2016 de 44,7%.

Par ailleurs, la prorogation du bénéfice du régime douanier de l'entrepôt industriel accordé à la société en vertu de la décision du 5 juillet 2006, et dont la validité a expiré en date du 5 juillet 2015, n'a pu être obtenue auprès de l'administration des douanes malgré les multiples relances de la société. La STIP a continué, de fait, à bénéficier de l'importation de ses matières premières en suspension des droits et taxes et à appliquer la procédure simplifiée de mise à la consommation sur le marché local autorisée par la douane en date du 2 juin 2014 impliquant le dépôt de déclarations de régularisation et le paiement des droits et taxes correspondants. Toutefois, la non prorogation du bénéfice du régime de l'entrepôt industriel, si elle sera définitivement décidée par la douane, risque de contribuer à l'affectation négative de la situation de trésorerie de la société.

La STIP a entamé, suite à la révolution, l'examen avec les banques concernées d'une nouvelle démarche permettant d'adapter l'approche de restructuration de la société à la situation actuelle du pays et favorisant l'avancement dans le sens de l'amélioration des performances, et ce, dans l'attente de la solution finale dont la composante essentielle est une augmentation substantielle du capital à réaliser par des actionnaires de référence.

La société s'est officiellement arrangée avec huit banques et a obtenu, en 2016, l'accord de principe de la STB pour le traitement de ses engagements. En parallèle, des efforts sont déployés par la STIP, auprès d'un pool bancaire, en vue de lui accorder les financements nécessaires à l'achat de ses matières premières au titre de l'exercice 2016.

D'un autre côté, la société a conclu, en janvier 2016, une convention avec une banque d'affaires pour l'assister à l'élaboration des scénarii et la mise en place d'un plan de restructuration ainsi qu'à l'établissement d'un business plan. La mission, prévue pour une durée de 7 mois prorogeable pour une période maximale de 6 mois supplémentaire, est actuellement en cours de réalisation.

Faute d'accès systématique au financement nécessaire de l'importation des matières premières et à défaut de concrétisation de la restructuration financière de la société, des doutes importants pèsent sur la continuité d'exploitation. L'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs pourrait s'avérer inappropriée.

Nonobstant les incertitudes précitées, les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la STIP sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

En conséquence, les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

Les autres méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit:

### **Unité monétaire**

Les états financiers sont établis en dinar Tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaie étrangère ont été convertis au cours de clôture et les gains et pertes de change ont été imputés directement au résultat conformément aux dispositions de la norme comptable n° 15.

### **Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'entrée qui comprend le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs tels que les commissions et courtages, les frais de transit, les frais de préparation du site, les frais de livraison, de manutentions initiales et les frais d'installation.

Les amortissements sont calculés sur les durées d'utilisations effectives de chaque immobilisation suivant le système linéaire et sur la base des taux suivants:

<b>Nature d'immobilisation</b>	<b>Taux d'amortissement</b>
Logiciels informatiques	33%
Matériel de transport	20%
Matériel informatique	15%
Installations, Agencements et Aménagements des constructions	10%
Matériel et outillage industriel	10%
Know How	10%
Mobilier et matériel de bureau	10%
Fonds de commerce	5%
Constructions	5%

La société a réévalué ses immobilisations au cours de l'exercice 1996. Cette opération a été faite sur la base des indices de réévaluation fixés par le décret 90-905 du 04 juin 1990 et a permis de dégager une réserve spéciale de réévaluation de 7 705 346 DT, inscrite parmi les capitaux propres. Les valeurs nettes comptables des immobilisations réévaluées sont amorties linéairement aux taux suivants:

<b>Nature d'immobilisation</b>	<b>Taux</b>
Matériels et outillages industriels	20%
Constructions	2,5% à 5%

### **Stocks**

Les stocks sont composés des stocks de matières premières, de matières consommables, de pièces de rechanges, de produits en cours et de produits finis.

Les stocks de matières premières, de matières consommables, de produits en cours et de produits finis sont valorisés conformément au paragraphe 43 de la norme comptable NC 04 relative aux stocks, au coût d'achat ou au coût de production déterminé sur la base de coûts standards calculés au début de l'année sur la base des prévisions budgétaires et ce dans la mesure où le coût global standard des stocks ne s'écarte pas de manière significative au coût global réel des stocks pendant la période considérée.

Le coût réel est systématiquement calculé, en fin de période, puis comparé au coût standard au titre des périodes caractérisées par des hausses inattendues des prix des matières et/ou des cours

de change ou des évolutions anormales des autres coûts de production. Durant ces périodes, l'appréciation du caractère significatif ou non de l'écart résultant de la comparaison entre les deux coûts (réel et standard) détermine lequel des deux coûts servirait à la valorisation des dits stocks.

Le coût réel d'achat ou de production des stocks comprend :

- Pour les stocks de matières premières et de matières consommables, le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport de réception et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés,
- Pour les stocks d'en cours de production et de produits finis, le coût d'achat des matières consommées dans la production et une juste part des coûts directs et indirects de production pouvant être raisonnablement rattachée à la production. Lorsque le niveau réel de production est inférieur à la capacité normale de production, les frais généraux fixes de production tels que les charges d'amortissement des bâtiments et équipements industriels et les frais de gestion et d'administration de la production sont imputés au coût de production à hauteur du niveau réel de production à la capacité normale de production (la méthode de l'imputation rationnelle).

Le stock de pièces de rechange est valorisé au coût réel d'achat en utilisant la méthode du coût moyen pondéré après chaque entrée.

En matière de provision sur stocks de produits finis, il est procédé, pour le stock de pneus destinés à l'exportation (essentiellement agricoles), dont la valeur de réalisation nette est inférieure au coût de production, à la constitution d'une provision pour dépréciation égale à la différence.

### **Emprunts**

Le principal des emprunts est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est classée parmi les passifs courants.

### III. Notes explicatives des états financiers (Montants en Dinar Tunisien)

#### III.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles nettes s'élèvent à 14 418 216 Dinars au 31 Décembre 2015 Dinars contre 14 164 728 Dinars au 31 Décembre 2014. La variation des immobilisations incorporelles et corporelles se détaille comme suit :

IMMOBILISATIONS	VALEUR BRUTE					AMORTISSEMENTS				VCN au 31/12/15
	31/12/2014	Acquisiti ons	Transfert s	Sorties	31/12/2015	31/12/2014	Dotation 2015	Sorties	31/12/2015	
<b><u>IMMO. INCORPORELLES</u></b>										
- Know How	7 004 062	-	-	-	7 004 062	(7 004 062)	-	-	(7 004 062)	-
- Logiciels	664 064	40 450	-	-	704 514	(654 775)	(11 639)	-	(666 414)	38 100
- Fonds commercial	762 697	-	-	-	762 697	(686 427)	(38 135)	-	(724 562)	38 135
- En cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Avance sur commandes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total (I)</b>	<b>8 430 823</b>	<b>40 450</b>	-	-	<b>8 471 273</b>	<b>(8 345 265)</b>	<b>(49 774)</b>	-	<b>(8 395 038)</b>	<b>76 234</b>
<b><u>IMMO. CORPORELLES</u></b>										
- Terrains	1 368 098	-	-	-	1 368 098	-	-	-	-	1 368 098
- Constructions	24 892 371	-	-	-	24 892 371	(17 228 795)	(828 145)	-	(18 056 940)	6 835 431
- Constructions réévaluées	870 029	-	-	-	870 029	(599 851)	(14 320)	-	(614 171)	255 859
- Agencement -aménagement des constructions	3 341 554	-	-	-	3 341 554	(3 163 566)	(27 110)	-	(3 190 676)	150 878
- Matériel & outillages industriels	102 323 748	337 694	301 896	(115 084)	102 848 254	(99 042 807)	(620 784)	115 084	(99 548 508)	3 299 746
- Matériel & outil. industriels réévalués	37 599 389	-	-	(145 071)	37 454 318	(37 599 389)	-	145 071	(37 454 318)	-
- Matériel de transport	1 616 724	231 463	-	(117 056)	1 731 131	(1 397 069)	(108 345)	117 056	(1 388 358)	342 774
- Matériel informatique	1 193 286	85 817	-	-	1 279 104	(1 099 222)	(35 845)	-	(1 135 067)	144 036
- Agencements, Aménagements & Installations	1 266 678	408 229	60 187	(13 978)	1 721 116	(978 615)	(55 922)	13 717	(1 020 820)	700 296
- Equipements de bureau	453 765	14 124	-	(4 612)	463 278	(423 470)	(6 342)	4 612	(425 200)	38 077
- En cours	686 311	882 559	(362 083)	-	1 206 787	-	-	-	-	1 206 787
- Avance sur commandes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total (II)</b>	<b>175 611 954</b>	<b>1 959 887</b>	-	<b>(395 801)</b>	<b>177 176 041</b>	<b>(161 532 785)</b>	<b>(1 696 813)</b>	<b>395 539</b>	<b>(162 834 059)</b>	<b>14 341 982</b>
<b>Total (I+II)</b>	<b>184 042 777</b>	<b>2 000 337</b>	-	<b>(395 801)</b>	<b>185 647 314</b>	<b>(169 878 050)</b>	<b>(1 746 587)</b>	<b>395 539</b>	<b>(171 229 097)</b>	<b>14 418 216</b>



### **III.2. Immobilisations financières**

Les immobilisations financières nettes des provisions s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 4 513 165 Dinars contre 5 045 932 Dinars au 31 Décembre 2014. Elles se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Titres de participation SOMACOP	5 596 850	5 596 850
Titres de participation SMTP	4 508 355	4 508 355
Cautionnements	504 878	488 198
Prêts au personnel	93 598	87 118
<b>Total brut</b>	<b>10 703 681</b>	<b>10 680 521</b>
Provision pour dépréciation des titres SOMACOP	4 833 481	4 473 783
Provision pour dépréciation des titres SMTP	1 357 035	1 160 806
<b>Total net</b>	<b>4 513 165</b>	<b>5 045 932</b>

### **III.3. Stocks**

Les stocks nets s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 35 704 612 Dinars contre 33 114 034 Dinars au 31 Décembre 2014 et se présentent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Matières premières	8 875 276	10 392 101
Produits finis	17 299 047	12 341 958
En-cours de production de biens	2 222 932	3 130 394
Pièces de rechange et autres approvisionnements	8 269 443	8 365 520
<b>Total brut</b>	<b>36 666 698</b>	<b>34 229 973</b>
Provision pour dépréciation des MP	31 191	4 574
Provision pour dépréciation des produits finis	130 894	311 365
Provisions pour dépréciation des PDR	800 000	800 000
<b>Total net</b>	<b>35 704 612</b>	<b>33 114 034</b>

### **III.4. Clients et comptes rattachés**

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 22 691 439 Dinars contre 23 094 188 Dinars au 31 Décembre 2014. Le détail se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Clients ordinaires	4 083 664	4 363 560
Clients locaux, effets à recevoir	49 503	1 200 373
Clients, chèques en caisse	19 275 119	18 447 102
Clients douteux	15 877 756	15 914 023
<b>Total brut</b>	<b>39 286 042</b>	<b>39 925 058</b>
Provision pour dépréciation des comptes clients	16 594 604	16 830 871
<b>Total net</b>	<b>22 691 439</b>	<b>23 094 188</b>

### **III.5. Autres actifs courants**

La valeur nette des autres actifs courants s'élève au 31 Décembre 2015 à 21 745 588 Dinars contre 10 921 745 Dinars au 31 Décembre 2014. Le détail se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Fournisseurs débiteurs	3 924 631	996 443
Personnel	57 381	49 843
Etat, impôts sur les sociétés à reporter	5 872 308	4 519 349
Taxes sur le CA récupérable	5 425 415	52 013
Etat, TFP à reporter	216 729	312 517
Etat, avances en douanes	208 922	213 510
Etat, rappel d'Impôts	364 315	364 315
Société du groupe SOMACOP	3 748 209	3 495 911
Société du groupe SMTP	1 131 217	1 540 234
Sociétés du groupe SOMACOP Plus	62 507	55 347
Tunisie factoring	901 624	-
Charges constatées d'avance	153 955	344 259
Débiteurs divers	841 540	86 139
<b>Total brut</b>	<b>22 908 753</b>	<b>12 029 880</b>
Provision pour dépréciation des AAC	1 163 165	1 108 135
<b>Total net</b>	<b>21 745 588</b>	<b>10 921 745</b>

### **III.6. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS**

Les placements et autres actifs financiers nets s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 114 807 Dinars contre 186 755 Dinars au 31 Décembre 2014. Le détail se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Régies d'avances et accréditifs (supérieurs à 3 mois)	114 807	129 677
Blocage Saisie Arrêt	-	57 078
<b>Total</b>	<b>114 807</b>	<b>186 755</b>

### **III.7. Liquidités et équivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 1 529 210 Dinars contre 2 884 185 Dinars au 31 Décembre 2014. Elles se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Caisses	12 985	5 615
Régies d'avances et accréditifs (inférieurs à 3 mois)	493 467	741 000
Chèques à encaisser	707 220	2 066 302
Banques	315 538	71 269
<b>Total</b>	<b>1 529 210</b>	<b>2 884 185</b>

### **III.8. Capitaux propres**

Les capitaux propres présentent au 31 Décembre 2015 un solde négatif de 150 229 906 Dinars contre un solde négatif au 31 Décembre 2014 de 147 245 611 Dinars.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit:

	Capital Social (1)	Réserve légale	Réserve spéc. d'investissem ent	Réserve spéciale	Actions propres (2)	Autres capit. propres	Résultats reportés	Amortissem s différés	Résultat de l'exercice	Total
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>12 623 472</b>	<b>2 419 912</b>	<b>1 903 050</b>	<b>700 000</b>	<b>(325 774)</b>	<b>7 770 790</b>	<b>(57 779 058)</b>	<b>(96 353 015)</b>	<b>(16 771 261)</b>	<b>(145 811 884)</b>
Affectation de résultat de l'exercice 2013 suivant la décision de l'AGO du 19/6/2014							(8 195 276)	(8 575 985)	16 771 261	-
Subvention d'investissement - Quote part de l'exercice						12 500 (16 762)				12 500 (16 762)
Réduction du capital décidée par l'AGE du 19/6/2014	(3)					2				(1)
Régularisation de la cession de 5 actions propres					50					50
Résultat net de l'exercice									(1 429 514)	(1 429 514)
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>12 623 469</b>	<b>2 419 912</b>	<b>1 903 050</b>	<b>700 000</b>	<b>(325 724)</b>	<b>7 766 530</b>	<b>(65 974 334)</b>	<b>(104 929 000)</b>	<b>(1 429 514)</b>	<b>(147 245 611)</b>
Affectation de résultat de l'exercice 2014 suivant la décision de l'AGO du 25/6/2015							(1 429 514)		1 429 514	-
Subvention d'investissement - Quote part de l'exercice						(13 365)				(13 365)
Résultat net de l'exercice									(2 970 929)	(2 970 929)
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	<b>12 623 469</b>	<b>2 419 912</b>	<b>1 903 050</b>	<b>700 000</b>	<b>(325 724)</b>	<b>7 753 165</b>	<b>(67 403 848)</b>	<b>(104 929 000)</b>	<b>(2 970 929)</b>	<b>(150 229 906)</b>

*(1) L'AGE du 30/06/2008 a décidé d'augmenter le capital de la STIP de 42 078 240 Dinars pour le porter de 12 623 472 à 54 701 712 Dinars par l'émission de 14 026 080 actions nouvelles de 3 Dinars chacune (en numéraire) à libérer intégralement à la souscription. Cette augmentation n'a pas été réalisée.*

(2) Les actions propres détenues par la société, suite à la décision de son AGO du 19 mars 2002 et à la cession réalisée, correspondent à 32 845 actions représentant 0,78% du total des actions en circulation.

### **III.9. Emprunts et dettes assimilées**

Les emprunts et dettes assimilées s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 59 626 979 Dinars contre un solde de 62 518 811 Dinars au 31 Décembre 2014. Le détail des emprunts (échéances à plus d'un an, échéances à moins d'un an et échéances impayées) se présente comme suit:

<b><u>BAILLEURS DE FONDS</u></b>	<b><u>Durée</u></b>	<b><u>Franchise</u></b>	<b>Solde au 31/12/2015</b>			<b>Total</b>
			<b>à + d'un an</b>	<b>à - d'un an</b>	<b>échus impayés</b>	
<b>CREDITS NON RENEGOCIES</b>						
STB Crédit : 2 063 027,120	15 ans	3 ans	85 959	171 919	1 805 149	2 063 027
STB Crédit : 2 372 171,477	15 ans	3 ans	148 261	197 681	2 026 230	2 372 171
STB Crédit : 3 358 906,778	15 ans	3 ans	139 954	279 909	2 939 043	3 358 907
STB Crédit : 1 205 894,625	15 ans	2 ans	100 491	100 491	1 004 912	1 205 895
STB Crédit : 2 372 546,236	15 ans	2 ans	182 504	182 504	1 961 913	2 326 920
STB Crédit : 2 627 453,764	15 ans	2 ans	202 112	202 112	2 172 702	2 576 926
STB Crédit : 5 000 000,000	7 ans	-	-	-	3 928 571	3 928 571
AIL Crédits leasing	3 ans		116 963	82 963	-	199 926
CNSS Crédit : 71 096,556	60 mois	3 ans	67 814	3 282	-	71 096
<b>CREDITS RENEGOCIES</b>						
ATTIJARI 3 398 135 (Tranche à remboursement fractionné)	5 ans		276 496	525 343	42 098	843 936
ATTIJARI 2 912 687 (Tranche à remboursement in fine)	In fine		-	-	-	-
ATTIJARI 3 398 135 (Tranche soumise à abandon conditionné)			3 765 624	-	-	3 765 624
ATTIJARI 2 000 000 (Rééchelonnement du reliquat du crédit de 2 912 687)			-	1 354 658	108 913	1 463 571
Amen Bank 7 035 000 (Tranche à remboursement fractionné)	10 ans	3 ans	4 965 882	993 176	-	5 959 059
Amen Bank 4 700 000 (Tranche à remboursement fractionné sans intérêts)	3 ans	-	-	-	-	-
Amen Bank 4 180 787 (Tranche soumise à abandon conditionné)			4 180 787	-	-	4 180 787
UIB 2 120 000 (Tranche à remboursement fractionné)	2 ans		-	-	-	-
UIB 3 180 000 (Tranche à remboursement fractionné sans intérêts)	3 ans		971 667	1 060 000	-	2 031 667
UIB 2 289 000 (Tranche soumise à abandon conditionné)			2 289 000	-	-	2 289 000
BNA 13 806 000 (Tranche à remboursement fractionné)	10 ans		10 738 008	1 533 996	127 833	12 399 837
BNA 16 923 000 (Tranche à remboursement fractionné)	10 ans	1 an	15 042 666	1 880 334	-	16 923 000
BNA 5 000 000 (Tranche à remboursement fractionné)	7 ans		3 518 520	740 740	185 185	4 444 445
BNA 5 929 000 (Tranche à remboursement fractionné)	7 ans	1 an	4 235 000	1 694 000	-	5 929 000
BIAT 3 186 000 (Tranche à remboursement fractionné)	3 ans		1 115 294	1 115 294	-	2 230 588
BIAT 650 000 (Tranche soumise à abandon conditionné)			650 000	-	-	650 000
BFT 1 200 000 (Tranche à remboursement fractionné)	4 mois				300 000	300 000
BFT 6 947 709 (Tranche à remboursement fractionné)	48 mois	4 mois	5 094 993	1 852 716		6 947 709
BFT 1 738 984 (Tranche soumise à abandon conditionné)			1 738 984			1 738 984
<b>Total</b>			<b>59 626 979</b>	<b>13 971 117</b>	<b>16 602 550</b>	<b>90 200 646</b>

### **III.10. Autres passifs non courants**

Les autres passifs non courants s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 844 649 Dinars contre le même solde au 31 Décembre 2014. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Emprunts et dettes assorties C.P Etat (*)	844 649	844 649
Dépôts et cautionnements reçus	-	-
<b>Total</b>	<b>844 649</b>	<b>844 649</b>

(\*) Il s'agit d'une avance accordée par l'Etat Tunisien depuis les premières années d'activité de la STIP et qui provient d'un don Italien.

### **III.11. Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 4 693 983 Dinars contre 4 157 003 Dinars au 31 Décembre 2014. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Provisions pour risques douaniers	-	205 474
Provision pour indemnités de départ à la retraite	2 955 953	2 811 314
Autres provisions pour risques et charges	1 738 030	1 140 215
<b>Total</b>	<b>4 693 983</b>	<b>4 157 003</b>

### **III.12. Fournisseurs et comptes rattachés**

Le solde des fournisseurs et comptes rattachés s'élève à 10 409 405 Dinars au 31 Décembre 2015 contre 11 813 863 Dinars au 31 Décembre 2014. Le détail se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b><i>Fournisseurs d'exploitation</i></b>		
Fournisseurs locaux	3 081 977	3 615 353
Fournisseurs étrangers	613 767	806 790
Fournisseurs locaux, retenues de garantie	-	791
Fournisseurs, effets à payer	2 867 379	2 128 276
Fournisseurs, factures non parvenues	3 420 886	4 860 362
<b>Total des fournisseurs d'exploitation</b>	<b>9 984 007</b>	<b>11 411 572</b>
<b><i>Fournisseurs d'immobilisations</i></b>		
Fournisseurs locaux	118 994	118 994
Fournisseurs étrangers	25 555	25 555
Fournisseurs locaux, retenues de garantie	280 849	257 742
<b>Total des fournisseurs d'immobilisations</b>	<b>425 398</b>	<b>402 291</b>
<b>Total</b>	<b>10 409 405</b>	<b>11 813 863</b>

### **III.13. Autres passifs courants**

Le autres passifs courants s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 62 486 554 Dinars contre 44 757 224 Dinars au 31 Décembre 2014 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Clients R.R.R. à accorder	9 105 782	7 676 134
Ristournes à rembourser à MAAP	1 566 026	1 587 740
Fonds social	824 597	1 152 253
Personnel	4 526 002	2 746 989
Etat, impôts et taxes	31 925 079	20 863 265
Société du groupe SMTP	72 705	73 713
Associés, dividendes à payer	725 464	725 464
Caisse Nationale de sécurité sociale	9 034 644	5 798 493
Administrateurs, tantièmes à payer	94 462	94 462
Jetons de présence à payer	215 650	206 150
Produits constatés d'avance	4 223 533	3 724 649
Autres créditeurs divers	172 610	107 912
<b>Total</b>	<b>62 486 554</b>	<b>44 757 224</b>

### **III.14. Concours bancaires et autres passifs financiers**

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 112 885 372 Dinars contre 112 565 628 au 31 Décembre 2014. Le détail se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Échéances à moins d'un an sur emprunts	13 971 117	15 540 966
Échéances impayées	16 602 550	17 857 754
Emprunts courants	25 964 487	23 541 050
Intérêts courus	28 423 227	27 646 329
Banques et autres organismes financiers passif	27 923 991	27 979 529
<b>Total</b>	<b>112 885 372</b>	<b>112 565 628</b>

Les échéances à moins d'un an ainsi que les échéances impayées sur emprunts sont détaillées, par bailleur de fonds, au niveau de la note III.9. Emprunts et dettes assimilées.

### **III.15. Revenus**

Les revenus réalisés au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 s'élèvent à 88 744 267 Dinars contre 89 739 515 Dinars réalisés au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2014 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Ventes locales des produits finis	69 669 694	67 700 545
Ventes locales des produits intermédiaires	274 883	266 545
Ristournes sur ventes locales	(9 737 085)	(8 132 091)
<b>Total des ventes locales</b>	<b>60 207 491</b>	<b>59 834 999</b>
Ventes à l'export des produits finis	28 536 776	30 051 384
Ristournes sur ventes à l'export	-	(146 868)
<b>Total des ventes à l'export</b>	<b>28 536 776</b>	<b>29 904 516</b>
<b>Total</b>	<b>88 744 267</b>	<b>89 739 515</b>

### **III.16. Autres produits d'exploitation**

Les autres produits d'exploitation s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 à 1 008 660 Dinars contre 229 200 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2014. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Assurance, participation aux bénéfiques	705 859	-
Revenus des immeubles	76 679	74 853
Ventes des déchets	133 831	108 892
Quote-part des subventions d'investissement inscrite au Rt	13 365	16 762
Subvention d'exploitation	12 852	-
Autres produits (assistance et autres)	66 074	28 693
<b>Total</b>	<b>1 008 660</b>	<b>229 200</b>

### **III.17. Achats d'approvisionnements consommés**

Les achats d'approvisionnements consommés s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 à 53 239 751 Dinars contre 55 811 626 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2014. Le détail de ces achats se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Achats de matières premières	42 077 066	46 318 083
Achats de fournitures et matières consommables	6 191 443	6 044 309
Achats non stockés de matières et fournitures	5 358 177	5 318 929
Variation de stocks des matières premières	(483 012)	(1 898 448)
Variation de stocks des fournitures et matières consommables	96 077	28 753
<b>Total</b>	<b>53 239 751</b>	<b>55 811 626</b>

### **III.18. Charges de personnel**

Les charges de personnel s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 à 26 691 141 Dinars contre 23 670 185 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2014. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Salaires et primes	20 674 426	18 364 802
Charges sociales	4 973 138	4 415 420
Cotisations au fonds social	553 830	191 185
Frais de cantine	316 398	426 422
Médecine de travail	28 710	29 454
Indemnités de départ à la retraite	144 639	242 902
<b>Total</b>	<b>26 691 141</b>	<b>23 670 185</b>

### **III.19. Dotations aux amortissements et aux provisions**

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 2 359 765 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 contre 2 389 623 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2014. Le détail se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Dotations aux amortissements des immobilisations	1 746 587	2 278 015
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	553 912	413 332
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	157 511	116 752
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	57 045	55 644
Dotations aux provisions pour risques et charges	614 562	545 347
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation	-	(457 844)
Reprises sur provisions pour dépréciation des stocks	(311 365)	-
Reprises sur provisions pour dépréciation des créances	(236 267)	(387 670)
Reprises sur provisions pour risques et charges	(222 220)	(173 953)
<b>Total</b>	<b>2 359 765</b>	<b>2 389 623</b>

### **III.20. Autres charges d'exploitation**

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 5 234 182 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 contre 4 330 054 Dinars au terme de l'exercice 2014 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Frais et commissions bancaires et de factoring	1 194 208	1 025 957
Primes d'assurances	1 580 050	1 432 819
Entretiens et réparations	341 196	381 572
Frais de gardiennage	17 480	13 315
Frais postaux et de télécommunication	119 581	107 334
Charges locatives	113 791	113 791
Frais de transport sur ventes	415 838	261 074
Missions et réceptions	83 983	82 069
Publicités, publications et relations publiques	276 302	70 093
Impôt et taxes	633 220	413 836



Rémunération d'intermédiaires et honoraires	198 460	209 116
Formation professionnelle	201 590	163 285
Autres charges diverses ordinaires	58 483	55 793
<b>Total</b>	<b>5 234 182</b>	<b>4 330 054</b>

### **III.21. Charges financières nettes**

Les charges financières nettes s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 à 12 096 639 Dinars contre 10 765 482 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2014. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Intérêts de retard sur crédits d'investissement et d'exploitation	2 802 198	1 834 788
Intérêts sur emprunts d'investissement	3 112 367	2 870 872
Intérêts débiteurs des comptes courants bancaires	2 429 387	3 637 209
Intérêts sur crédits d'exploitation	735 226	821 402
Intérêts sur escomptes des effets recevoir	177 930	204 693
Intérêts sur financement des exportations	796 040	625 904
Intérêts sur crédits de financement des stocks	32 130	46 913
Pénalités et intérêts de retard (fiscal, social, douane,...)	1 747 289	1 140 831
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières	-	37
Pertes et gains de change non réalisés	113 130	98 148
Pertes et gains de change réalisés	419 399	(229 046)
Intérêts créditeurs (des comptes courants et des prêts)	(268 457)	(286 269)
<b>Total</b>	<b>12 096 639</b>	<b>10 765 482</b>

### **III.22. Autres gains ordinaires**

Les autres gains ordinaires s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 à 3 005 675 Dinars contre une somme nulle au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2014 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Abandon de créance par la BTK (accord de restructuration)	3 000 000	-
Autres gains sur éléments non récurrents ou exceptionnels	5 675	-
<b>Total</b>	<b>3 005 675</b>	<b>-</b>

### **III.23. Autres pertes ordinaires**

Les autres pertes ordinaires s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 à 7 814 Dinars contre une somme nulle au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2014 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Charges nettes sur cession d'immobilisations	261	-
Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	7 553	-
<b>Total</b>	<b>7 814</b>	<b>-</b>

#### **III.24. Trésoreries de début et de fin de période**

La trésorerie à la clôture de l'exercice 2015 présente un solde créditeur de 26 394 782 Dinars contre un solde de même nature de 25 095 343 Dinars à la date de clôture de l'exercice 2014. Le détail de la trésorerie se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Liquidités en banques	315 538	71 269
Espèces en caisses	12 985	5 615
Chèques à encaisser	707 220	2 066 302
Régies d'avances et accreditifs (inférieurs à 3 mois)	493 466	741 000
Découverts bancaires	(27 923 991)	(27 979 529)
<b>Total</b>	<b>(26 394 782)</b>	<b>(25 095 343)</b>

#### IV. Engagements hors bilan

##### 1- Engagements financiers

Type d'engagement	Valeur Totale	Tiers	Entreprises liées	Associés	Provisions
<b>1- Engagements donnés</b>					
<b>a) Garanties réelles</b>					
• <b>Hypothèques</b>					
Hypothèque de 1 <sup>er</sup> rang et en pari passu sur la propriété sise à la zone de Ksar Saïd	4 478 050	BFT, ATB, UBCI, AMEN BANK, BNA, BIAT, UIB		BTK, STB et Attijari B	
Hypothèque de 1 <sup>er</sup> rang et en pari passu sur la propriété sise à Ezzaïet		BFT, ATB, UBCI, AMEN BANK, BNA, BIAT, UIB		BTK, STB et Attijari B	
Hypothèque de 1 <sup>er</sup> rang et en pari passu sur la propriété sise à Tunis (Siège social)	9 792 000	ATB, UBCI		Attijari B	
• <b>Nantissements</b>					
Nantissement en rang utile en pari passu sur les fonds de commerce sis à Ezzaïet et à Menzel Bourguiba (Y compris les matériels et outillages)		BFT, ATB, UBCI, AMEN BANK, BIAT et UIB		BTK, STB et Attijari B	
<b>b) Effets escomptés et non échus</b>	3 777 946	AB, Attijari B, BIAT, BH, UIB		Attijari B	
<b>TOTAL</b>	<b>18 047 996</b>				
<b>2 - Engagements reçus</b>					
<b>a) Garanties personnelles</b>					
• <b>Cautions personnelles des propriétaires</b>	<b>14 100 000</b>				
Cautions solidaires	1 000 000	SPG			(155)
Cautions solidaires	1 500 000	SPG			(155)
Cautions solidaires	3 000 000	SPG			(155)

Caution solidaire	2 000 000	STPCI			(127 323)
Caution solidaire	1 200 000	SOCOP			(2 110 227)
Caution solidaire	400 000	Gros Pneus			
Caution solidaire	1 000 000	CSPD			
Caution solidaire	1 000 000	SNP			(6 151 264)
Caution solidaire	1 000 000	Béchir Louati			
Caution solidaire	1 500 000	JOMAA			(41 381)
Caution solidaire	500 000	TUNICOM			
<b>• Cautions personnelles bancaires</b>	<b>300 000</b>				
Caution solidaire BH	300 000	TUNICOM			
<b>b) Garanties réelles</b>					
<b>• Hypothèques</b>	<b>3 350 000</b>				
Hypothèque sur titre foncier n° 34391	500 000	SOCOP			(2 110 227)
Hypothèque sur titre foncier n° 19282	300 000	SOCOP			(2 110 227)
Hypothèque sur titre foncier n° 49059	150 000	SPE			
Hypothèque 1 <sup>er</sup> rang (Zone industrielle Charguia)	1 700 000	STPCM			(1 886 092)
Hypothèque sur titre foncier n° 90475	700 000	SNP			(6 151 264)
<b>• Nantissements</b>	<b>700 000</b>				
Contrat de nantissement sur un fonds de commerce	300 000	SPE			
Contrat de nantissement sur un fonds de commerce	400 000	STPCM			(1 886 092)
<b>TOTAL</b>	<b>18 450 000</b>				
<b>3 - Engagements réciproques</b>					
• Cautions bancaires au profit de la douane	10 754 758	BH, ATB, UIB, BIAT	BNA, BT, BFT,	STB	
• Cautions bancaires sur marchés TRANSTU	75 419	BH			

• Caution bancaire CNSS	90 000	BH			
• Lettres de crédit	281 791	BH			
<b>TOTAL</b>	<b>11 201 968</b>				

## 2- Dettes garanties par des sûretés

Postes concernés	Montant garanti
<b>• Emprunts d'investissement</b>	<b>90 000 721</b>
STB	17 832 418
BFT	8 986 693
Attijari BANK	6 073 131
AMEN BANK	10 139 846
UIB	4 320 667
BNA	39 696 282
BIAT	2 880 588
CNSS	71 096

### V. Eventualités

L'acte de consolidation et de restructuration de dette conclu en novembre 2014 avec la BIAT, ayant permis à la STIP de ne plus prendre en charge les intérêts de retard abandonnés par la banque s'élevant à la date de mise en place à la somme de 2.311.686 DT, prévoit une clause résolutoire stipulant qu'à défaut de paiement, à bonne date, des échéances de consolidation, la totalité de la dette initiale majorée des intérêts, frais et commissions deviendra exigible de plein droit et le contrat de consolidation devient caduc et dépourvu d'effet juridique.

### VI. Informations sur les parties liées

#### A- Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées réalisées par la STIP se détaillent comme suit :

##### a) Transactions avec la SMTP Amine

- La réalisation, au cours de l'exercice 2015, de ventes à la SMTP Amine pour un montant de 15.586.702 DT (correspondant à la contrevaletur de 78.126.828 MAD). La créance de la STIP envers la SMTP Amine s'élève à la date du 31/12/2015 à 90.154.775 MAD, soit 18.335.678 DT (convertie au cours de clôture).
- Le montant des ristournes à accorder sur les ventes à la SMTP Amine s'élève au 31/12/2015 à 30.352.159 MAD, soit 6.173.022 DT (converti au cours de clôture). Par ailleurs, le montant des avoirs à accorder à la SMTP au titre des pneus manquants s'élève au 31/12/2015 à 420.333 MAD, soit 85.487 DT (converti au cours de clôture).

- Le remboursement, par la SMTP Amine à la STIP, des frais de mission et de déplacement au Maroc. La note de frais correspondante qui a été établie par la STIP au nom de la SMTP Amine au titre de l'exercice 2015 a porté sur 31.594 DT.
- La facturation à la SMTP Amine des intérêts sur comptes courants associés débiteurs relatifs à l'exercice 2015 pour la somme HT de 59.674 DT.
- La créance envers la SMTP Amine en raison des refacturations des frais de mission et de déplacement au Maroc ainsi qu'au titre des intérêts sur comptes courants associés débiteurs s'élève au 31/12/2015 à 5.602.925 MAD soit 1.131.217 DT (convertie au cours de clôture), alors que le montant de la dette à payer à la SMTP Amine au titre de l'enregistrement d'un contrat s'élève au 31/12/2015 à 357.482 MAD, soit 72.705 DT (converti au cours de clôture).

#### **b) Transactions avec la SOMACOP**

- La réalisation, au cours de l'exercice 2015, de ventes à la société SOMACOP pour un montant (hors ristournes) de 16.007.239 DT HTVA. La créance de la STIP envers la société SOMACOP s'élève à la date du 31/12/2015, compte tenu des chèques à encaisser, à la somme de 8.376.204 DT provisionnée à hauteur de 629.484 DT.
- L'octroi de 4 ristournes trimestrielles (dite pour grossistes) à la société SOMACOP (compte tenu d'une majoration de 1% du taux de la ristourne, au titre du 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestre 2015, pour tout client réalisant un certain chiffre d'affaires et sans dépasser un plafond fixé) qui s'élèvent, au titre de l'exercice 2015, à la somme totale de 985.348 DT HTVA totalement servies à la date de clôture de l'exercice.
- L'octroi, au titre de 2015, à la société SOMACOP (à l'instar des autres grossistes ayant satisfait les conditions de son octroi), dans le cadre d'une action promotionnelle pour 3 dimensions et durant la période allant du 5 au 30 juin 2015, d'une ristourne additionnelle en fonction des quantités minimales commandées, et ce, pour la somme en HTVA de 196.424 DT non encore servie à la date de clôture de l'exercice.
- L'octroi, au titre de 2015, à la société SOMACOP (à l'instar des autres grossistes ayant satisfait les conditions de leur octroi) d'une ristourne additionnelles exceptionnelles en fonction du chiffre d'affaires réalisé pendant le 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestre 2015 par rapport à la meilleure réalisation sur les cinq derniers exercices (2010-2014), et ce, pour la somme totale en HTVA de 561.231 DT totalement servie à la date de clôture de l'exercice.
- L'octroi, au titre de 2015, à la société SOMACOP (à l'instar des autres grossistes ayant satisfait les conditions de son octroi) d'une ristourne additionnelle exceptionnelle surprise en fonction du chiffre d'affaires réalisé pendant l'année 2015 par rapport à la meilleure réalisation sur les cinq derniers exercices (2010-2014), et ce, pour la somme en HTVA de 561.231 DT totalement servie à la date de clôture de l'exercice.
- La location par la STIP à la société SOMACOP d'un local sis au 14, rue d'Italie, Tunis conformément au contrat de location du 26 décembre 1995. Le loyer facturé en 2015, à ce titre, s'est élevé à 23.759 DT HTVA.

- Le détachement du personnel de la STIP chez la société SOMACOP. Les rémunérations et charges sociales ainsi facturées en 2015 à la SOMACOP s'élèvent à 78.261 DT.
- Le détachement du personnel de la SOMACOP chez la STIP. Les rémunérations et charges sociales ainsi facturées en 2015 à la STIP s'élèvent à 11.927 DT.
- La facturation à la société SOMACOP des intérêts sur comptes courants associés débiteurs relatifs à l'exercice 2015 pour la somme HT de 2.129 DT.
- La facturation, en 2015, pour un montant HTVA de 200.000 DT, des intérêts relatifs à la convention de compte courant associés de 4.200.000 DT alimenté en nature (pneus), rémunéré au taux fixe de 8% et constitué de 2 lots : un 1<sup>er</sup> lot de 2.500.000 DT sous forme de fonds de roulement renouvelable annuellement et un 2<sup>ème</sup> lot de 1.700.000 DT qui a été déjà remboursé.
- La prestation d'une d'assistance informatique et comptable à la société SOMACOP. Les montants HTVA ainsi facturés par la STIP au cours de l'exercice 2015, suite à leur révision à la hausse, se sont élevés respectivement à 15.960 DT et 11.172 DT.
- L'imputation, sur la société SOMACOP, de la majoration du salaire brut conventionnel mensuel du directeur commercial de la STIP, recruté à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015, par une prime complémentaire de 2.000 DT. La somme HTVA facturée, à ce titre, par la STIP s'est élevée, en 2015, à 18.620 DT.
- L'imputation, sur la société SOMACOP, de la majoration du salaire brut du directeur central de production de la STIP, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015, par une prime forfaitaire mensuelle de 1.000 DT. La somme HTVA facturée, à ce titre, par la STIP s'est élevée, en 2015, à 9.310 DT.

#### **c) Transactions avec la SOMACOP Plus**

- La location par la STIP à la SOMACOP plus d'un dépôt sis à Ksar Saïd, Tunis. Le loyer facturé en 2015 à ce titre s'est élevé à 52.920 DT HTVA.
- Le détachement du personnel de la STIP chez la société SOMACOP Plus. Les rémunérations et charges sociales ainsi facturées en 2015 se sont élevées à 32.365 DT.
- La facturation, en 2015, suite à sa révision à la hausse, d'un montant de 4.788 DT relatif aux prestations d'assistance comptable fournies par la STIP à la SOMACOP Plus.

#### **d) Transactions avec l'AIL (ayant la BTK comme administrateur commun avec la STIP)**

- La conclusion, en 2015, de deux contrats de leasing avec l'AIL en vertu desquels des locations financement portant sur des matériels de transport ont été consenties à la société pour une période de 36 mois moyennant un taux effectif global de 9,75% et pour un montant hors TVA de 120.461 DT pour le premier et de 105.987 DT pour le deuxième. Les intérêts supportés par la STIP au titre de ces financements ont totalisé, en 2015, la somme totale de 11.892 DT.

#### **B- Rémunérations des dirigeants**

- I- Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même ou par une société qu'elle contrôle au profit de ses dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés

commerciales sont constitués des rémunérations du Président Directeur Général Riadh Berrjeb qui comprennent :

A- Une rémunération à la charge de la STIP comprenant :

a- des avantages à court terme, décidés par les conseils d'administration du 5 mai 2014, du 19 juin 2014 et du 21 mai 2015, sous forme de salaires mensuels, de droits aux congés payés, d'avantages dont bénéficie le personnel de la société, de cotisations sociales obligatoires, et des avantages en nature suivants :

- ✓ Deux voitures de fonction,
- ✓ Un quota de 1.000 litres de carburant par mois,
- ✓ Une prise en charge des prestations téléphoniques.

b- un avantage postérieur à l'emploi relevant des régimes à prestations définies sous forme d'une indemnité de départ à la retraite égale à 4 mois de salaires, si le P.D.G. cesserait ses fonctions en raison d'un départ à la retraite, et ce, telle que stipulée au profit du personnel en vertu des dispositions de l'article 57 de la convention d'établissement de la STIP.

B- Une rémunération à la charge de la filiale « SOMACOP » en sa qualité de PDG de cette dernière comprenant des avantages à court terme, décidés par les conseils d'administration de la filiale du 19 mai 2014, du 22 avril 2015 et du 1<sup>er</sup> septembre 2015, sous forme d'indemnités de représentation mensuelles et d'une prise en charge, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, du loyer d'un logement de fonction.

II- a- Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même au profit de ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, se présentent comme suit (en DT) :

Eléments de la rémunération	Riadh Berrjeb	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/15
Avantages à court terme	146.317	18.515
Avantages postérieurs à l'emploi	2.377	2.377
<b>TOTAL</b>	<b>148.694</b>	<b>20.892</b>

b- Les obligations et engagements pris par la société « SOMACOP » au profit des dirigeants de la STIP, tels qu'ils ressortent des états financiers de cette filiale pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, se présentent comme suit (en DT) :

Eléments de la rémunération	Riadh Berrjeb	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/15
Avantages à court terme	8.118	0
<b>TOTAL</b>	<b>8.118</b>	<b>0</b>

## VII. Note sur les événements postérieurs à la date de clôture

Deux déclarations de franchissement de seuil sur les actions et les droits de vote de la STIP (telles que parues au bulletin officiel de la bourse n°6320 du 25 avril 2016) se présentent comme suit :

La Banque Islamique de Développement (BID), qui détenait 596 107 actions et droits de vote représentant 14,17% du capital de la STIP, a déclaré avoir franchi à la baisse, le 11 avril 2016, les



seuils de 10% et 5% du capital suite à la cession en bourse de la totalité de sa participation dans le capital de ladite société.

La société Africa Holding, qui ne détenait aucune participation dans le capital de la STIP, a déclaré avoir franchi à la hausse, le 11 avril 2016, les seuils de 5% et 10% du capital suite à l'acquisition en bourse de 596 107 actions et droits de vote représentant 14,17% du capital de ladite société. Le déclarant a précisé que les objectifs qu'il vise atteindre dans les 12 mois à venir sont les suivants :

- Poursuivre l'acquisition de nouvelles actions ou de nouveaux droits de vote,
- Demander sa nomination comme administrateur,
- Acquérir le contrôle de la société.

Les états financiers ont été arrêtés et autorisés par le conseil d'administration pour la publication en date du 20 mai 2016. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

### **VIII. Schéma des soldes intermédiaires de gestion**

Le schéma des soldes intermédiaires de gestion au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2015 se présente comme suit :

<b>Produits</b>		<b>Charges</b>		<b>Soldes</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Revenus et autres produits d'exploitation	89 752 927					
Production stockée	4 049 627	Déstockage de production				
Production immobilisée						
<i>Total</i>	<u>93 802 554</u>	<i>Total</i>	<u>0</u>	<b>• Production</b>	<b>93 802 554</b>	<b>95 683 091</b>
<b>• Production</b>	93 802 554	Achats consommés	53 239 751	<b>• Marge sur coût matières</b>	<b>40 562 803</b>	<b>39 871 465</b>
<b>• Marge sur coût matières</b>	40 562 803	Autres charges externes	4 600 962			
Subventions d'exploitation						
<i>Total</i>	<u>40 562 803</u>	<i>Total</i>	<u>4 600 962</u>	<b>• Valeur ajoutée brute</b>	<b>35 961 841</b>	<b>35 955 247</b>
<b>• Valeur ajoutée brute</b>	35 961 841	Impôts et taxes	633 220			
		Charges de personnel	26 691 141			
<i>Total</i>	<u>35 961 841</u>	<i>Total</i>	<u>27 324 361</u>	<b>• Excédent (insuffisance) brut d'exploitation</b>	<b>8 637 480</b>	<b>11 871 227</b>
<b>• Excédent brut d'exploitation</b>	8 637 480	<b>• Insuffisance brute d'exploitation</b>				
Autres produits ordinaires	3 005 675	Autres charges ordinaires	7 814			
Produits financiers	0	Charges financières	12 096 639			
Transfert et reprises de charges		Dotation aux amortissements et aux provisions ordinaires	2 359 765			
		Impôt sur le résultat ordinaire	149 866			
<i>Total</i>	<u>11 643 155</u>	<i>Total</i>	<u>14 614 084</u>	<b>• Résultat des activités ordinaires (+ ou -)</b>	<b>(2 970 929)</b>	<b>(1 429 514)</b>
<b>• Résultat positif des activités ordinaires</b>		<b>• Résultat négatif des activités ordinaires</b>	(2 970 929)			
Gains extraordinaires		Pertes extraordinaires				
Effet positif des modifications comptables		Effet négatif des modifications comptables	0			
		Impôt sur éléments extraordinaires et MC				
<i>Total</i>	<u>0</u>	<i>Total</i>	<u>(2 970 929)</u>	<b>• Résultat net après modifications comptables</b>	<b>(2 970 929)</b>	<b>(1 429 514)</b>

## **SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES SA**

### **Rapport Général des commissaires aux comptes**

#### **Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2015**

**Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques,**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la **SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES** arrêtés au 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les autres obligations légales ou réglementaires prévues par la loi et les normes professionnelles.

#### **I- Rapport sur les états financiers**

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques comprenant le bilan au 31 décembre 2015 ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour l'exercice clos à cette date.

#### ***Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des états financiers***

2- Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### ***Responsabilité des commissaires aux comptes***

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

4- Cet audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

5- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sur les états financiers.

#### ***Opinion***

6- A notre avis, les états financiers de la **SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES**, annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement,

dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2015, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### ***Paragraphe d'observation***

7- Nous attirons votre attention sur la note II.2 aux états financiers qui souligne l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son activité. Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant cette question.

Cette note indique que la société a accusé une perte nette de 2.970.929 DT pour l'exercice clos au 31 décembre 2015, portant les capitaux propres arrêtés à cette date à la somme négative de 150.229.906 DT, soit 156.541.641 DT en deçà de la moitié du capital social et qu'en conséquence, une Assemblée Générale Extraordinaire devrait être convoquée dans les quatre mois de l'approbation des comptes de l'exercice 2015 pour se prononcer, conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, s'il y a lieu, sur la dissolution anticipée de la société. Le passif exigible était, au 31 décembre 2015, supérieur de 103.995.676 DT à l'actif circulant et le passif total supérieur de 150.229.906 DT au total de l'actif.

En dehors des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2008 prévoyant simultanément une réduction du capital motivée par des pertes de 29.454.768 DT par la réduction de la valeur nominale de l'action de 10 DT à 3 DT et une augmentation du capital en numéraire, non suivie d'effets, de 42.078.240 DT par émission de nouvelles actions de 3 DT chacune, la situation financière de la société n'a pas encore fait l'objet d'un véritable assainissement.

Les difficultés liées à l'accès au financement du cycle d'exploitation, et notamment le financement de l'importation des matières premières au titre de 2016 ont accentué les déficits de trésorerie de la société et ont engendré son incapacité de régler ses fournisseurs dans les délais convenus. Il en a résulté des ruptures fréquentes de stocks, et par conséquent, des arrêts de la production qui a chuté au titre du 1<sup>er</sup> trimestre 2016 de 44,7%.

Par ailleurs, la prorogation du bénéfice du régime douanier de l'entrepôt industriel accordé à la société en vertu de la décision du 5 juillet 2006, et dont la validité a expiré en date du 5 juillet 2015, n'a pu être obtenue auprès de l'administration des douanes malgré les multiples relances de la société. La STIP a continué, de fait, à bénéficier de l'importation de ses matières premières en suspension des droits et taxes et à appliquer la procédure simplifiée de mise à la consommation sur le marché local autorisée par la douane en date du 2 juin 2014 impliquant le dépôt de déclarations de régularisation et le paiement des droits et taxes correspondants. Toutefois, la non prorogation du bénéfice du régime de l'entrepôt industriel, si elle sera définitivement décidée par la douane, risque de contribuer à l'affectation négative de la situation de trésorerie de la société.

La STIP a entamé, suite à la révolution, l'examen avec les banques concernées d'une nouvelle démarche permettant d'adapter l'approche de restructuration de la société à la situation actuelle du pays et favorisant l'avancement dans le sens de l'amélioration des performances, et ce, dans l'attente de la solution finale dont la composante essentielle est une augmentation substantielle du capital à réaliser par des actionnaires de référence.

La société s'est officiellement arrangée avec huit banques et a obtenu, en 2016, l'accord de principe de la STB pour le traitement de ses engagements. En parallèle, des efforts sont déployés par la STIP, auprès d'un pool bancaire, en vue de lui accorder les financements nécessaires à l'achat de ses matières premières au titre de l'exercice 2016.

D'un autre côté, la société a conclu, en janvier 2016, une convention avec une banque d'affaires pour l'assister à l'élaboration des scénarii et la mise en place d'un plan de restructuration ainsi qu'à l'établissement d'un business plan. La mission, prévue pour une durée de 7 mois prorogeable pour une période maximale de 6 mois supplémentaire, est actuellement en cours de réalisation.

Faute d'accès systématique au financement nécessaire de l'importation des matières premières et à défaut de concrétisation de la restructuration financière de la société, des doutes importants pèsent sur la continuité d'exploitation. L'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs pourrait s'avérer inappropriée.

## **II- Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. A ce titre, nous avons relevé les points suivants :

**1-** En raison des pertes accumulées depuis quelques années dépassant la moitié du capital social, une Assemblée Générale Extraordinaire s'est réunie le 25 juin 2015 et a décidé la continuité des activités de la société. Toutefois, cette décision n'a pas respecté, à l'instar de celles prises par les Assemblées Générales Extraordinaires du 30 juin 2008, du 19 juin 2012, du 21 juin 2013 et du 19 juin 2014, les dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales qui exigent de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui n'a pas prononcé la dissolution de la société dans l'année qui suit la constatation des pertes, de réduire le capital ou de l'augmenter pour un montant égal au moins à celui des pertes.

**2-** En application des dispositions de l'article 266, alinéa 1, du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

**3-** En application des dispositions de l'article 266, alinéa 2, du code des sociétés commerciales et de l'article 3 nouveau de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne en vigueur au sein de votre société au titre de l'exercice 2015 et nous vous signalons que notre examen a mis en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter une telle efficacité. Ces insuffisances concernent particulièrement le système d'information et les processus opérationnels connexes. Nous avons consigné ces insuffisances dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne remis à la direction générale de la société, et les avons prises en considération lors de la conception des procédures d'audit.

**4-** En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la STIP à la réglementation en vigueur.

***Fait à Tunis, le 07 Juin 2016***

**Les commissaires aux comptes**

**AMC Ernst & Young  
Anis LAADHAR**

**Financial Auditing & Consulting  
Fadhel JAOUA**

## **SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES SA**

### **Rapport Spécial des commissaires aux comptes**

**Exercice clos le 31 décembre 2015**

**Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques,**

En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous reporter, ci-dessous, sur les conventions et opérations visées par les textes sus indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, en conséquence, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

#### ***A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)***

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions suivantes nouvellement autorisées et conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

- L'augmentation du montant des frais d'assistance informatique facturés à la société SOMACOP pour les porter, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, de 750 DT à 1.000 DT en brut par mois. Les prestations facturées, à ce titre, par la STIP ont totalisé en 2015 la somme HTVA de 15.960 DT.
- L'augmentation du montant des frais d'assistance comptable facturés à la société SOMACOP pour les porter, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, de 350 DT à 700 DT en brut par mois. Les prestations facturées, à ce titre, par la STIP ont totalisé en 2015 la somme HTVA de 11.172 DT.
- L'imputation, sur la société SOMACOP, de la majoration du salaire brut conventionnel mensuel du directeur commercial de la STIP, recruté à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015, par une prime complémentaire de 2.000 DT. La somme HTVA facturée, à ce titre, par la STIP s'est élevée, en 2015, à 18.620 DT.
- L'imputation, sur la société SOMACOP, de la majoration du salaire brut du directeur central de production de la STIP, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015, par une prime forfaitaire mensuelle de 1.000 DT. La somme HTVA facturée, à ce titre, par la STIP s'est élevée, en 2015, à 9.310 DT.

#### ***B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)***

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

- Les emprunts non courants obtenus par la société auprès de plusieurs établissements de crédit à différents taux d'intérêts et dont la plupart ont été renégociés. Les intérêts et les intérêts de retard supportés en 2015 au titre de ces emprunts ont totalisé respectivement 3.100.475 DT et 1.585.037 DT. Par ailleurs, la STIP a bénéficié, en 2015, d'un abandon d'intérêts de retard par la BTK pour 3.000.000 DT.
- Le détachement d'un salarié de la STIP chez la société SOMACOP. Les rémunérations et charges sociales ainsi facturées en 2015 à cette filiale se sont élevées à 78.261 DT.

- La location par la STIP à la société SOMACOP d'un local sis au 14, rue d'Italie, Tunis conformément au contrat de location du 26 décembre 1995. Le loyer facturé en 2015 à ce titre s'est élevé à 23.759 DT hors TVA.
- La convention de compte courant associés de 4.200.000 DT conclue avec la société SOMACOP. Ce compte, alimenté en nature (pneus) et rémunéré au taux fixe de 8%, est constitué de 2 lots : un 1<sup>er</sup> lot de 2.500.000 DT sous forme de fonds de roulement renouvelable annuellement et un 2<sup>ème</sup> lot de 1.700.000 DT qui a été remboursé depuis 2011. Les intérêts facturés par la STIP en 2015, au titre de ce fonds de roulement, ont totalisé un montant HTVA de 200.000 DT.
- La facturation d'intérêts sur les comptes courants associés débiteurs ouverts au nom de la SOMACOP et de la SMTP Amine. Les intérêts HTVA facturés en 2015 par la STIP à la SOMACOP et à la SMTP Amine ont totalisé respectivement les sommes de 2.129 DT et 59.674 DT.
- Le remboursement, par la SMTP Amine à la STIP, des frais de mission et de déplacement au Maroc. La note de frais correspondante qui a été établie par la STIP au nom de la SMTP Amine au titre de l'exercice 2015 a porté sur 31.594 DT.

### **C- Obligations et engagements de la société et de ses filiales envers les dirigeants**

**C.1-** Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même ou par une société qu'elle contrôle au profit de ses dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales sont constitués des rémunérations du Président Directeur Général Riadh Berrjeb qui comprennent :

A- Une rémunération à la charge de la STIP comprenant :

a- des avantages à court terme, décidés par les conseils d'administration du 5 mai 2014, du 19 juin 2014 et du 21 mai 2015, sous forme de salaires mensuels, de droits aux congés payés, d'avantages dont bénéficie le personnel de la société, de cotisations sociales obligatoires et des avantages en nature suivants :

- ✓ Deux voitures de fonction,
- ✓ Un quota de 1.000 litres de carburant par mois,
- ✓ Une prise en charge des prestations téléphoniques.

b- un avantage postérieur à l'emploi relevant des régimes à prestations définies sous forme d'une indemnité de départ à la retraite égale à 4 mois de salaires, si le P.D.G. cesserait ses fonctions en raison d'un départ à la retraite, et ce, telle que stipulée au profit du personnel en vertu des dispositions de l'article 57 de la convention d'établissement de la STIP.

B- Une rémunération à la charge de la filiale « SOMACOP » en sa qualité de PDG de cette dernière comprenant des avantages à court terme, décidés par les conseils d'administration de la filiale du 19 mai 2014, du 22 avril 2015 et du 1<sup>er</sup> septembre 2015, sous forme d'indemnités de représentation mensuelles et d'une prise en charge, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, du loyer d'un logement de fonction.

**C.2- a-** Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même au profit de ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, se présentent comme suit (en DT) :

Eléments de la rémunération	Riadh Berrjeb	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/15
Avantages à court terme	146.317	18.515
Avantages postérieurs à l'emploi	2.377	2.377
<b>TOTAL</b>	<b>148.694</b>	<b>20.892</b>

b- Les obligations et engagements pris par la société « SOMACOP » au profit des dirigeants de la STIP, tels qu'ils ressortent des états financiers de cette filiale pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, se présentent comme suit (en DT) :

Eléments de la rémunération	Riadh Berrjeb	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/15
Avantages à court terme	8.118	0
<b>TOTAL</b>	<b>8.118</b>	<b>0</b>

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales, nous vous signalons que des conventions conclues, en 2015, avec la filiale SOMACOP, la filiale SMTP et avec la société AIL, ayant la BTK comme administrateur commun avec la STIP, n'ont pas fait l'objet d'autorisations préalables de votre conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base des informations que nous avons relevées ou qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de cette convention ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie sans avoir à nous prononcer sur son utilité et son bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de cette convention en vue de son approbation.

La nature desdites conventions, les modalités y afférentes et leurs incidences sur les comptes de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015 peuvent être récapitulées comme suit :

- L'octroi à la société SOMACOP, fin décembre 2015, moyennant l'endossement d'un effet à recevoir, d'un prêt de 2.400.000 DT qui a été remboursé par virement émis par la filiale pour le même montant encaissé le 31 décembre 2015.
- Le détachement d'un salarié de la SOMACOP chez la STIP pour une période allant de février à août 2015 moyennant une rémunération, charges sociales et fiscales comprises, s'élevant à 11.927 DT qui a été supportée par la STIP.
- Les deux contrats de leasing conclus avec l'AIL en vertu desquels des locations financement portant sur des matériels de transport ont été consenties à la société pour une période de 36 mois moyennant un taux effectif global de 9,75% et pour un montant hors TVA de 120.461 DT pour le premier et de 105.987 DT pour le deuxième. Les intérêts supportés par la STIP au titre de ces financements ont totalisé, en 2015, la somme totale de 11.892 DT.

Ces conventions ont été considérées comme relevant des opérations courantes conclues à des conditions normales et, qu'en conséquence, la procédure d'autorisation préalable prévue par les dispositions de l'article 200 nouveau du code des sociétés commerciales ne leur était pas applicable.

**Fait à Tunis, le 07 Juin 2016**

**Les commissaires aux comptes**

**AMC Ernst & Young**  
**Anis LAADHAR**

**Financial Auditing & Consulting**  
**Fadhel JAOUA**



## 4-2 Indicateurs d'activité de la STIP relatifs au deuxième trimestre 2016

### INDICATEURS D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2016

	Unité	2ème trimestre		Cumulé à fin juin		Exercice
		2016	2015	2016	2015	2015
1. Revenus						(*)
Local	M DT	13 650	15 609	24 975	23 235	60 207
Export	M DT	8 183	4 536	10 133	17 828	28 537
<b>Total</b>	MDT	<b>21 834</b>	<b>20 145</b>	<b>35 109</b>	<b>41 063</b>	<b>88 744</b>
2. Production (en volume)	Tonne	1 308	3 626	2 869	6 451	11 518
3. Investissements	M DT	1 654	107	2 605	378	2 000
4. Engagements bancaires : (Emprunts+Concours bancaires & autres passifs financiers)	M DT	173 531	184 658	173 531	184 658	172 512

(\*) Information de l'exercice 2015 après audit

Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels publiés ci-dessus, sont issues de notre comptabilité (avant audit). Les comptes ont été élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévues par les normes.

#### Faits saillants

Les faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours du deuxième trimestre 2016 se résument comme suit :

La régression de 12,55 % du chiffre d'affaires local par rapport aux données de la même période de l'exercice 2015 ;

La progression de 80,41 % du chiffre d'affaires export par rapport aux données de la même période de l'exercice 2015 ;

- La progression de 8,38 % du chiffre d'affaires total par rapport aux données de la même période de l'exercice 2015;

La régression de 63,93 % de la production par rapport à la même période de l'exercice 2015 : la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques a connu depuis la fin de l'année 2015 des difficultés pour le financement de son cycle d'exploitation et notamment l'achat des matières premières, chose qui s'est répercutée sur la production engendrant ainsi des arrêts successifs et fréquents depuis le début de l'année 2016, suivis d'un arrêt total et continu depuis la fin du mois de Mai 2016 jusqu'à ce jour.



# FCP MAGHREBIA PRUDENCE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints, du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA PRUDENCE », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2015, ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2015 et les notes aux états financiers.

### ***Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :***

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de 2 691 603 DT et une valeur liquidative égale à 1<sup>D</sup>,446 la part, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Gestionnaire, L'UNION FINANCIERE, est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### ***Responsabilité de l'auditeur***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Opinion***

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA PRUDENCE » arrêtée au 31 Décembre 2015, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### ***Vérifications spécifiques***

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94 – 117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Nous avons également, conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Tunis, le 25 mars 2016

**Le Commissaire aux Comptes :**

**F.M.B.Z. KPMG TUNISIE**

**Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI**

**BILAN**  
**Arrêté au 31 Décembre 2015**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

ACTIF	Notes	31/12/2015	31/12/2014
<b>AC 1-Portefeuille-titres</b>		<b>2 152 641,241</b>	<b>1 640 782,928</b>
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	117 834,366	-
b-Obligations et valeurs assimilées	2	2 034 806,875	1 640 782,928
<b>AC 2 -Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>540 278,991</b>	<b>533 034,792</b>
a-Placements monétaires		-	100 302,466
b-Disponibilités	3	540 278,991	432 732,326
<b>AC 3- Créances d'exploitation</b>	<b>4</b>	<b>4 928,042</b>	<b>4 009,551</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>2 697 848,274</b>	<b>2 177 827,271</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>P A 1 –Opérateurs créditeurs</b>	<b>5</b>	<b>5 157,918</b>	<b>2 865,633</b>
<b>P A 2 -Autres créditeurs divers</b>	<b>6</b>	<b>1 087,791</b>	<b>886,553</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>6 245,709</b>	<b>3 752,186</b>
<b>CP 1-Capital</b>	<b>7</b>	<b>2 597 192,809</b>	<b>2 094 675,386</b>
<b>CP 2- Sommes distribuables</b>		<b>94 409,756</b>	<b>79 399,699</b>
a-Sommes distribuables de l'exercice	8	94 409,756	79 399,699
<b>ACTIF NET</b>		<b>2 691 602,565</b>	<b>2 174 075,085</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>2 697 848,274</b>	<b>2 177 827,271</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Période du 01/01/2015 au 31/12/2015**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	Notes	DU 01/01/2015 AU 31/12/2015	DU 01/01/2014 AU 31/12/2014
<b>PR 1- Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>9</b>	<b>95 151,537</b>	<b>81 404,871</b>
a-Dividendes		-	81,600
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		95 151,537	81 323,271
<b>PR 2- Revenus des Placements monétaires</b>	<b>10</b>	<b>20 527,457</b>	<b>19 268,720</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT</b>		<b>115 678,994</b>	<b>100 673,591</b>
<b>CH 1 - Charges de gestion des placements</b>	<b>11</b>	<b>- 23 724,708</b>	<b>- 20 058,209</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>91 954,286</b>	<b>80 615,382</b>
<b>CH 2- Autres charges</b>	<b>12</b>	<b>- 2 812,253</b>	<b>- 2 293,774</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>89 142,033</b>	<b>78 321,608</b>
<b>PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation</b>		5 267,723	1 078,091
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>94 409,756</b>	<b>79 399,699</b>
<b>PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>- 5 267,723</b>	<b>- 1 078,091</b>
<b>Variation des +/- values potentielles sur titres</b>		3 476,995	- 1 491,711
<b>Plus(ou moins) values réalisées sur cession de titres</b>		- 66,919	166,538
<b>Frais de négociation des titres</b>		-	- 646,661
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>92 552,109</b>	<b>76 349,774</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période du 01/01/2015 au 31/12/2015**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	DU 01/01/2015 AU 31/12/2015	DU 01/01/2014 AU 31/12/2014
<b><u>AN 1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b>92 552,109</b>	<b>76 349,774</b>
a-Résultat d'exploitation	89 142,033	78 321,608
b-Variation des +/- values potentielles sur titres	3 476,995	- 1 491,711
c-Plus(ou moins) values réalisées sur cession de titres	- 66,919	166,538
d-Frais de négociation de titres	-	- 646,661
<b><u>AN 2 - Distribution de dividendes</u></b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b><u>AN 3 -Transactions sur le capital</u></b>	<b>424 975,371</b>	<b>46 008,546</b>
<b>a-Souscriptions</b>	<b>538 125,373</b>	<b>46 008,546</b>
Capital	379 949,743	33 471,852
Régularisation des sommes non distribuables	112 307,188	9 887,884
Régularisation des sommes distribuables	45 868,442	2 648,810
<b>b-Rachats</b>	<b>- 113 150,002</b>	<b>-</b>
Capital	- 78 838,895	-
Régularisation des sommes non distribuables	- 23 412,528	-
Régularisation des sommes distribuables	- 10 898,579	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>517 527,480</b>	<b>122 358,320</b>
<b><u>AN 4- Actif net</u></b>		
a- en début d'exercice	2 174 075,085	2 051 716,765
b- en fin d'exercice	2 691 602,565	2 174 075,085
<b><u>AN 5 -Nombre de parts</u></b>		
a- en début d'exercice	1 560 327,819	1 526 855,967
b- en fin d'exercice	1 861 438,667	1 560 327,819
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>1,446</b>	<b>1,393</b>
<b>AN 6- TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>3,80%</b>	<b>3,65%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

**Au 31 Décembre 2015**

### **I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP MAGHREBIA PRUDENCE :**

FCP MAGHREBIA PRUDENCE est un fonds commun de placement de catégorie obligataire. Régi par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 9 Mars 2005, sous le N° 07-2005, le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005, sa durée de vie est de 50 ans à compter de sa date de constitution.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA PRUDENCE est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1143848/S/N/N/000.

Le capital initial s'élève 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1 DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA PRUDENCE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB. Sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA PRUDENCE a été destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte ASSURANCES MAGHREBIA VIE. Suite à la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009, l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds en tant que produit de placement financier classique.

### **1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :**

Les comptes du FCP MAGHREBIA PRUDENCE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment la norme comptable relative aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telle que fixée par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.



## **2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :**

La comptabilité du FCP MAGHREBIA PRUDENCE est tenue à partir de 01/01/2009 au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS, en remplacement du logiciel IDEE-SICAV.

Avec le nouveau logiciel, les mouvements de souscription ou de rachat de capital effectués au cours de l'exercice sont comptabilisés à la valeur nominale, alors qu'ils étaient auparavant enregistrés à la valeur liquidative arrêtée à la clôture de l'exercice précédent.

Le nouveau logiciel ne permet pas ainsi de défalquer le capital de début d'exercice et la quote-part dans les sommes non distribuables de l'exercice en cours.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- a. Journal des écritures comptables ;
- b. Grand-livre des comptes ;
- c. Balance générale ;
- d. Etats financiers.

## **3. EXERCICE SOCIAL :**

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

## **4. UNITE MONETAIRE :**

Les comptes de FCP MAGHREBIA PRUDENCE sont libellés en Dinar Tunisien.

## **5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS**

- Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
- Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.
- Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte dans le résultat à la date du détachement du coupon.

## **5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN OBLIGATIONS ET VALEURS SIMILAIRES**

Les placements en obligations et valeurs similaires sont constitués de Bons du Trésor assimilables et des emprunts obligataires émis par les sociétés.

Ils sont évalués depuis le 31/12/2014 à leur coût d'acquisition majoré de la quote-part de la décote ou de la surcote calculée sur la durée du placement.

## **5.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS**

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM obligataires. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres OPCVM obligataires, correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

- Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

## **5.4. CESSION DES PLACEMENTS**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements, à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### 1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES :

Titres des OPCVM	Nombre des Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2015	% de L'Actif Net
TUNISO EMIRATIE SICAV	1 131	115 034,010	117 834,366	4,38%
<b>Total</b>		<b>115 034,010</b>	<b>117 834,366</b>	<b>4,38%</b>

### 2. OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Emprunts des sociétés	Nombre des Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2015	% de L'Actif Net
AIL 2014-1	350	28 000,000	28 688,035	1,07%
ATL 2011	1 100	88 000,000	91 881,644	3,41%
ATL 2013-1	450	45 000,000	46 698,885	1,73%
ATL 2014-1	350	28 000,000	29 295,650	1,09%
ATL 2015-2	400	40 000,000	40 000,000	1,49%
ATTIJARI BANK 2010	650	27 856,400	29 024,484	1,08%
ATTIJARI LEASING 2012-1	1 000	80 000,000	82 376,218	3,06%
ATTIJARI LEASING 2014-1	1 000	100 000,000	103 373,770	3,84%
BTE 2011	1 700	144 500,000	150 953,014	5,61%
BTK 2012-1	1 000	57 145,000	57 514,849	2,14%
CIL 2012-2	500	30 000,000	31 333,479	1,16%
CIL 2014/1	1 000	80 000,000	82 140,328	3,05%
CIL 2015-2	400	40 000,000	40 421,377	1,50%
EMPRUNT SUBORDONNÉ BTK 2014-1	200	20 000,000	20 055,366	0,75%
EMPRUNT SUBORDONNÉ HL 2015-1	350	35 000,000	35 224,184	1,31%
EMPRUNT SUBORDONNÉ TL 2013	800	48 000,000	49 792,000	1,85%
HL 2013/2	650	65 000,000	68 214,669	2,53%
HL 2014-1	300	30 000,000	30 322,230	1,13%
HL 2015-1	1 000	100 000,000	104 220,984	3,87%
TUNISIE LEASING 2013-1	600	60 000,000	60 855,738	2,26%
TUNISIE LEASING 2014-1	600	60 000,000	62 390,558	2,32%
TUNISIE LEASING 2015-1	400	40 000,000	41 585,442	1,55%
TUNISIE LEASING 2015-2	450	45 000,000	45 000,000	1,67%
UIB 2009-1	1 000	70 936,860	72 154,122	2,68%
UIB 2011-1	400	32 000,000	32 564,039	1,21%
UIB 2011-2	400	22 852,000	23 844,916	0,89%
UIB SUBORDONNÉ 2015	1 000	100 000,000	103 229,509	3,83%
Intérêts Intercalaires EO TUNISIE LEASING 2015-2	1	503,114	22,869	0,00%
Intérêts Intercalaires EO ATL 2015-2	1	387,288	13,589	0,00%
<b>Total I</b>		<b>1 518 180,662</b>	<b>1 563 191,948</b>	<b>58,08%</b>

<b>Emprunts d'Etat</b>	<b>Nombre des Titres</b>	<b>Coût d'Acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2015</b>	<b>% de L'Actif Net</b>
BTA 5.5% MARS 2019	100	105 270,000	105 296,209	3,91%
BTA 5.5% OCTOBRE 2020	150	144 120,000	146 383,403	5,44%
BTA 5.6% AOÛT 2022	140	135 820,000	140 008,214	5,20%
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	78	77 422,020	79 927,101	2,97%
<b>Total II</b>		<b>462 632,020</b>	<b>471 614,927</b>	<b>17,52%</b>
<b>Total I+II</b>		<b>1 980 812,682</b>	<b>2 034 806,875</b>	<b>75,60%</b>

Le coût d'acquisition du portefeuille titre s'élève au 31 Décembre 2015 à 2 094 956,290 DT contre 1 592 656,099 DT à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation de 502 300,191 DT.

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

<b>Acquisitions</b>	<b>Coût d'acquisition</b>
Emprunts des sociétés	400 000,000
Emprunts d'Etat	144 120,000
Titres OPCVM	115 034,010
<b>Total</b>	<b>659 154,010</b>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

<b>Sorties</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Prix de cession</b>	<b>Remboursement</b>	<b>Plus ou moins values réalisées</b>
Emprunts des sociétés	156 853,819	-	156 786,900	-66,919
Emprunts d'Etat	-	-	-	-
Titres OPCVM	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>156 853,819</b>	<b>-</b>	<b>156 786,900</b>	<b>-66,919</b>

### 3. DISPONIBILITES

Les disponibilités du fonds en banque s'élèvent au 31/12/2015 à 540 278,991 DT, soit 20,07 % de l'actif net.

En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires pour 4 928,042 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 6 245,709 DT le taux d'emploi en liquidité est ramené à 20,02 % de l'actif net.

#### 4. CREANCES D'EXPLOTATION

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 4 928,042 DT, contre 4 009,551 DT au 31/12/2014 et correspond aux intérêts courus sur les avoirs bancaires.

#### 5. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 5 157,918 DT contre 2 865,633 DT au 31/12/2014 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Gestionnaire	1 864,041	1 472,757
Dépositaire	3 293,877	1 392,876
<b>TOTAL</b>	<b>5 157,918</b>	<b>2 865,633</b>

#### 6. AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 1 087,791 DT contre 886,553 DT au 31/12/2014 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Conseil du marché financier (CMF)	263,993	208,578
Publication	200,980	100,032
ETAT	622,818	577,943
<b>TOTAL</b>	<b>1 087,791</b>	<b>886,553</b>

#### 7. NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31/12/2014</u>	
Montant	2 094 675,386
Nombre de titres	1 560 327,819
Nombre de porteurs de parts	3
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	379 949,743
Nombre de titres émis	379 949,743
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	78 838,895
Nombre de titres rachetés	78 838,895
<u>Capital au 31-12-2015</u>	
Montant <sup>(2)</sup>	2 395 786,234
Nombre de titres <sup>(1)</sup>	1 861 438,667
Nombre de porteurs de parts	5

- (1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.
- (2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments, le capital s'établit à 2 597 192,809 DT.

<b>(2)</b>	<b>2 395 786,234</b>
Résultat 2014 capitalisé	79 399,699
Régularisation du résultat 2014 capitalisé	29 702,140
Variation des différences d'estimation	3 476,995
Plus ou moins value réalisée sur cession des titres	-66,919
Régularisation des sommes non distribuables	88 894,660
Frais de négociation de titres	-
<b>Capital au 31/12/2015</b>	<b>2 597 192,809</b>

#### 8. SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA PRUDENCE est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste totalise au 31/12/2015 un montant de 94 409,756 DT contre 79 399,699 DT au 31/12/2014 et se détaille ainsi :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Résultat distribuable	89 142,033	78 321,608
Régularisations	5 267,723	1 078,091
<b>TOTAL</b>	<b>94 409,756</b>	<b>79 399,699</b>

## 9. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31/12/2015 un montant de 95 151,537 DT contre 81 404,871 DT au 31/12/2014 et se détaillent ainsi :

	31/12/2015	31/12/2014
<b><u>Dividendes</u></b>		
Titres OPCVM	-	81,600
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
Intérêts sur BTA	19 983,136	19 120,985
Intérêts sur obligations	75 168,401	62 202,286
<b>TOTAL</b>	<b>95 151,537</b>	<b>81 404,871</b>

## 10. LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 20 527,457 DT contre 19 268,720 DT au 31/12/2014 et correspond aux intérêts sur les avoirs bancaires.

## 11. CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA PRUDENCE.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2015 à 23 724,708 DT, contre 20 058,209 DT au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Rémunération du gestionnaire	17 660,764	14 910,887
Rémunération du dépositaire	6 063,944	5 147,322
<b>TOTAL</b>	<b>23 724,708</b>	<b>20 058,209</b>

## 12. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 2 812,253 DT contre 2 293,774 DT au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Redevance CMF	2 501,206	2 111,751
Publicité et Publication	300,948	100,010
Commission bancaires	3,599	74,545
Impôts et taxes	6,500	7,468
<b>TOTAL</b>	<b>2 812,253</b>	<b>2 293,774</b>

### III. AUTRES INFORMATIONS :

#### 1. DONNEES PAR PARTS ET RATIOS PERTINENTS

Données par part	2015	2014	2013	2012
Revenus des placements	0,062	0,065	0,061	0,054
Charges de gestion des placements	-0,013	-0,013	-0,013	-0,012
<b>Revenu net des placements</b>	<b>0,049</b>	<b>0,052</b>	<b>0,049</b>	<b>0,042</b>
Autres charges	-0,002	-0,001	-0,002	-0,001
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0,048</b>	<b>0,050</b>	<b>0,047</b>	<b>0,041</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,003	0,001	0,000	0,002
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,051</b>	<b>0,051</b>	<b>0,047</b>	<b>0,041</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,002	-0,001	0,000	0,000
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000	0,000	0,000
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation</b>	<b>0,002</b>	<b>-0,001</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>0,050</b>	<b>0,049</b>	<b>0,047</b>	<b>0,041</b>
Droits d'entrée	0,000	0,000	0,000	0,000
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,002</b>	<b>-0,001</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
Régularisation du résultat non distribuable*	0,000	0,001	0,001	-0,004
<b>Sommes non distribuables*</b>	<b>0,002</b>	<b>0,000</b>	<b>0,001</b>	<b>-0,004</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>1,446</b>	<b>1,393</b>	<b>1,343</b>	<b>1,297</b>
	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
<b>Ratios de gestion des placements</b>				
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,95%	0,95%	0,95%	0,88%
autres charges / actif net moyen	0,11%	0,11%	0,12%	0,12%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,79%	3,72%	3,56%	3,35%

L'actif net moyen étant arrêté à 2 491 702,245 DT.

\* Les données des exercices précédents ont été retraitées pour des besoins de comparabilité.



## **2. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE :**

### **2.1 REMUNERATION DU GESTIONNAIRE :**

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA PRUDENCE moyennant une commission de gestion de 0,6% HT calculée hebdomadairement sur la base de l'actif net et payée trimestriellement. Le paiement de la commission est devenu mensuel à partir du mois de mai 2014.

L'UNION FINANCIERE prend en charge depuis 2011 les honoraires du commissaire aux comptes du fonds FCP MAGHREBIA PRUDENCE.

### **2.2 REMUNERATION DU DEPOSITAIRE :**

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA PRUDENCE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP ;
- Commission de droit de garde hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;
- Une commission sur encaissement de dividende de 1% avec un minimum de 0,200 DT par valeur.

# **FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints, du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2015, ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2015 et les notes aux états financiers.

### ***Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :***

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de 8 279 702 DT et une valeur liquidative égale à 2<sup>D</sup>,209 la part, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Gestionnaire, L'UNION FINANCIERE est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### ***Responsabilité de l'auditeur***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Opinion***

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE » arrêtée au 31 Décembre 2015, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### ***Vérifications spécifiques***

Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94 – 117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers.

Nous avons également, conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Tunis, le 25 mars 2016

**Le Commissaire aux Comptes :**

**F.M.B.Z. KPMG TUNISIE**

**Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI**

**BILAN**  
**Arrêté au 31 Décembre 2015**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

ACTIF	Notes	31/12/2015	31/12/2014
<b>AC 1-Portefeuille-titres</b>		<b>6 625 818,887</b>	<b>7 003 282,712</b>
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	6 189 489,696	6 456 175,047
b-Obligations et valeurs assimilées	2	436 329,191	547 107,665
<b>AC 2 -Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>1 671 889,848</b>	<b>1 754 226,708</b>
b-Disponibilités	3	1 671 889,848	1 754 226,708
<b>AC3-Créances d'exploitation</b>	<b>4</b>	<b>13 841,126</b>	<b>15 656,294</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>8 311 549,861</b>	<b>8 773 165,714</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>P A 1 -Opérateurs divers</b>	<b>5</b>	<b>20 856,109</b>	<b>16 051,131</b>
<b>P A 2 -Autres créditeurs divers</b>	<b>6</b>	<b>10 992,210</b>	<b>9 816,574</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>31 848,319</b>	<b>25 867,705</b>
<b>CP 1-Capital</b>	<b>7</b>	<b>8 126 978,753</b>	<b>8 600 199,412</b>
<b>CP 2- Sommes distribuables</b>		<b>152 722,789</b>	<b>147 098,597</b>
a-Sommes distribuables de l'exercice	8	152 722,789	147 098,597
<b>ACTIF NET</b>		<b>8 279 701,542</b>	<b>8 747 298,009</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>8 311 549,861</b>	<b>8 773 165,714</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Période du 01/01/2015 au 31/12/2015**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	Notes	DU 01/01/2015 AU 31/12/2015	DU 01/01/2014 AU 31/12/2014
<b>PR 1- Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>9</b>	<b>247 081,249</b>	<b>233 944,753</b>
a-Dividendes		224 665,246	205 205,406
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		22 416,003	28 739,347
<b>PR 2- Revenus des Placements monétaires</b>	<b>10</b>	<b>56 602,843</b>	<b>54 077,507</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT</b>		<b>303 684,092</b>	<b>288 022,260</b>
<b>CH 1 - Charges de gestion des placements</b>	<b>11</b>	<b>- 135 003,014</b>	<b>- 127 664,137</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>168 681,078</b>	<b>160 358,123</b>
<b>PR 3- Autres produits d'exploitation</b>		<b>0,003</b>	<b>-</b>
<b>CH 2- Autres charges</b>	<b>12</b>	<b>- 17 259,086</b>	<b>- 14 109,433</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>151 421,995</b>	<b>146 248,690</b>
<b>PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>1 300,794</b>	<b>849,907</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>152 722,789</b>	<b>147 098,597</b>
<b>PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation(annulation)</b>		<b>- 1 300,794</b>	<b>- 849,907</b>
<b>Variation des +/- values potentielles sur titres</b>		<b>- 586 630,678</b>	<b>818 628,442</b>
<b>Plus(ou moins) values réalisées sur cession de titres</b>		<b>- 52 543,082</b>	<b>- 110 675,038</b>
<b>Frais de négociation des titres</b>		<b>- 3 831,083</b>	<b>- 4 458,626</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>- 491 582,848</b>	<b>849 743,468</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période du 01/01/2015 au 31/12/2015**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	DU 01/01/2015 AU 31/12/2015	DU 01/01/2014 AU 31/12/2014
<b><u>AN 1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b>- 491 582,848</b>	<b>849 743,468</b>
a-Résultat d'exploitation	151 421,995	146 248,690
b-Variation des +/- values potentielles sur titres	- 586 630,678	818 628,442
c-Plus(ou moins) values réalisées sur cession de titres	- 52 543,082	- 110 675,038
d-Frais de négociation de titres	- 3 831,083	- 4 458,626
<b><u>AN 2 - Distribution de dividendes</u></b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b><u>AN 3 -Transactions sur le capital</u></b>	<b>23 986,381</b>	<b>161 136,153</b>
<b>a-Souscriptions</b>	<b>1 065 937,973</b>	<b>552 857,328</b>
Capital	446 834,621	254 217,474
Régularisation des sommes non distribuables	583 831,591	288 001,146
Régularisation des sommes distribuables	35 271,761	10 638,708
<b>b-Rachats</b>	<b>-1 041 951,592</b>	<b>- 391 721,175</b>
Capital	- 436 840,423	- 180 301,160
Régularisation des sommes non distribuables	- 572 997,556	- 203 797,358
Régularisation des sommes distribuables	- 32 113,613	- 7 622,657
Droits de sortie	-	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>- 467 596,467</b>	<b>1 010 879,621</b>
<b><u>AN 4- Actif net</u></b>		
a- en début d'exercice	8 747 298,009	7 736 418,388
b- en fin d'exercice	8 279 701,542	8 747 298,009
<b><u>AN 5 -Nombre de parts</u></b>		
a- en début d'exercice	3 737 455,319	3 663 539,005
b- en fin d'exercice	3 747 449,517	3 737 455,319
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>2,209</b>	<b>2,340</b>
<b>AN 6- TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>-5,60%</b>	<b>10,80%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**Au 31 Décembre 2015**

**I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE :**

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC), et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 09/03/2005, sous le N° 09-2005. Le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005. Sa durée de vie est de 50 ans à compter de sa date de constitution.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144077/B/N/N/000.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE a été destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte ASSURANCES MAGHREBIA VIE. Suite à la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009 l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds en tant que produit de placement financier classique.

**1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :**

Les comptes de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables relatives aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telles que fixées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

## **2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :**

La comptabilité de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est tenue à partir du 01/01/2009 au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS, en remplacement du logiciel IDEE – SICAV.

Avec le nouveau logiciel, les mouvements de souscription et de rachat du capital effectués au cours de l'exercice sont comptabilisés à la valeur nominale, alors qu'ils étaient auparavant enregistrés à la valeur liquidative arrêtée à la clôture de l'exercice précédent.

Le nouveau logiciel ne permet pas ainsi de défalquer le capital de début d'exercice et la quote-part dans les sommes non distribuables de l'exercice en cours.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

## **3. EXERCICE SOCIAL :**

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

## **4. UNITE MONETAIRE :**

Les comptes de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE sont libellés en Dinar Tunisien.

## **5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS**

- Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
- Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.



## **5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES**

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.
- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.  
Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.
- La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres OPCVM correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

## **5.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS**

Les placements en obligations et valeurs similaires sont constitués de bons de trésor assimilables et des emprunts obligataires émis par les sociétés.

Ils sont évalués depuis le 31/12/2014 à leur coût d'acquisition majoré de la quote-part de la décote ou de la surcote calculée sur la durée du placement.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition

## **5.4. CESSION DES PLACEMENTS**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements, à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DES RESULTATS

### 1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Actions et Droits rattachés</b>	<b>Nombre des titres</b>	<b>Coût d'Acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2015</b>	<b>% de L'Actif Net</b>
ADWYA	43 003	187 588,396	271 864,966	3,28%
AMEN BANK	8 344	238 199,657	194 999,280	2,36%
ARTES	47 078	326 890,745	283 692,028	3,43%
ASSAD	20 482	164 202,988	108 124,478	1,31%
ATB	40 391	198 575,705	169 521,027	2,05%
ATL	2 686	9 932,713	7 587,950	0,09%
ATTIJARI BANK	11 923	204 018,260	286 497,767	3,46%
BIAT	2 453	172 202,000	182 069,019	2,20%
BNA	3 364	34 130,791	37 199,112	0,45%
BT	47 748	338 797,804	429 732,000	5,19%
CARTHAGE CEMENT	84 608	182 553,478	112 782,464	1,36%
CEREALIS (AA)	6 731	40 449,020	25 443,180	0,31%
CIL	6 202	112 802,410	90 822,088	1,10%
CITY CARS	9 517	114 529,050	126 604,651	1,53%
DELICE HOLDING	4 646	65 179,540	61 638,482	0,74%
ENNAKL AUTOMOBILES	33 540	423 257,303	392 015,520	4,73%
ESSOUKNA	14 495	83 024,780	56 443,530	0,68%
EURO-CYCLES	7 231	107 384,150	246 844,647	2,98%
GIF	13 919	54 089,644	32 862,759	0,40%
HANNIBAL LEASE	639	4 680,700	5 315,841	0,06%
MONOPRIX	30 977	489 345,567	433 832,885	5,24%
NEW BODY LINE (AA)	3 462	27 732,776	25 743,432	0,31%
ONE TECH HOLDING (AA)	54 123	352 455,778	378 319,770	4,57%
PGH	36 379	208 265,634	177 529,520	2,14%
SAH	20 010	176 541,130	194 177,040	2,35%
SFBT	33 308	256 064,686	744 433,800	8,99%
SIMPAR	10 443	252 761,385	345 955,704	4,18%
TELNET HOLDING	12 940	73 176,594	43 957,180	0,53%
TL	9 855	214 902,165	167 781,375	2,03%
TPR	41 985	184 792,325	131 119,155	1,58%
TUNINVEST	400	2 571,172	4 428,400	0,05%
TUNIS RE	13 529	125 377,908	121 084,550	1,46%
UIB	17 716	221 349,429	278 424,656	3,36%
ADWYA DA 1/12 31122015	43 003	15 653,092	20 641,440	0,25%
<b>TOTAL</b>		<b>5 663 478,775</b>	<b>6 189 489,696</b>	<b>74,75%</b>

## 2. OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Obligations et valeurs assimilées	Nombre des titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2015	% de L'Actif net
<b>Emprunts des sociétés</b>				
ATL 2010-2	1 000	40 000,000	40 009,618	0,48%
ATL 2013-1	1 000	100 000,000	103 775,301	1,25%
ATTIJARI BANK 2010	1 000	42 856,000	44 653,052	0,54%
EMPRUNT SUBORDONNÉ TL 2013	700	42 000,000	43 568,000	0,53%
<b>TOTAL 1</b>		<b>224 856,000</b>	<b>232 005,971</b>	<b>2,80%</b>
<b>Emprunts d'Etat</b>				
BTA 5.5% MARS 2019	180	187 366,000	188 952,624	2,28%
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	15	14 888,850	15 370,596	0,19%
<b>TOTAL 2</b>		<b>202 254,850</b>	<b>204 323,220</b>	<b>2,47%</b>
<b>TOTAL 1+2</b>		<b>427 110,850</b>	<b>436 329,191</b>	<b>5,27%</b>

Le coût d'acquisition du portefeuille titres s'élève au 31 Décembre 2015 à 6 090 589,625 DT contre 5 878 715,187 DT à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation de 211 874,438 DT.

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions	1 298 758,826
Emprunts des sociétés	-
Emprunts d'Etat	-
<b>Total</b>	<b>1 298 758,826</b>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

Sorties	Coût d'acquisition	Prix de cession	Remboursement	Plus ou moins values réalisées
Actions	979 341,438	927 055,306	-	-52 286,132
Emprunts de sociétés	92 286,000	-	92 286,000	-
Emprunts d'Etat	15 256,950	-	15 000,000	-256,950
<b>Total</b>	<b>1 086 884,388</b>	<b>927 055,306</b>	<b>107 286,000</b>	<b>-52 543,082</b>

### 3. DISPONIBILITES

Les disponibilités du FCP en banque s'élèvent au 31/12/2015 à 1 671 889,848 DT, soit 20,19 % de l'actif net.

En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires pour 13 841,126 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 31 848,319 DT le taux d'emploi en liquidités est ramené à 19,98 % de l'actif net.

### 4. CREANCES D'EXPLOTATION

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 13 841,126 DT, contre 15 656,294 DT au 31/12/2014 et correspond aux intérêts courus sur les avoirs bancaires.

### 5. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 20 856,109 DT contre 16 051,131 DT au 31/12/2014 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Gestionnaire	10 439,565	10 715,091
Dépositaire	10 416,544	5 336,040
<b>TOTAL</b>	<b>20 856,109</b>	<b>16 051,131</b>

### 6. AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 10 992,210 DT contre 9 816,574 DT au 31/12/2014 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Conseil du marché financier (CMF)	806,335	827,637
CAC	6 982,578	5 934,988
Publication	200,980	99,434
Etat	3 002,317	2 954,515
<b>TOTAL</b>	<b>10 992,210</b>	<b>9 816,574</b>

## 7. CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31/12/2014</u>	
Montant	8 600 199,412
Nombre de parts	3 737 455,319
Nombre de porteurs de parts	9
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	446 834,621
Nombre de parts émises	446 834,621
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	436 840,423
Nombre de parts rachetées	436 840,423
<u>Capital au 31-12-2015</u>	
Montant <sup>(2)</sup>	8 610 193,610
Nombre de parts <sup>(1)</sup>	3 747 449,517
Nombre de porteurs de parts	9

(1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

(2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments le capital s'établit à 8 126 978,753 DT détaillé comme suit :

<b>(2)</b>	<b>8 610 193,610</b>
Résultat 2014 capitalisé	147 098,597
Régularisation du résultat 2014 capitalisé	1 857,354
Variation des différences d'estimation	-586 630,678
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	-52 543,082
Régularisation des sommes non distribuables	10 834,035
Frais de négociation de titres	-3 831,083
<b>Capital au 31/12/2015</b>	<b>8 126 978,753</b>

## 8. SOMMES DISTRIBUTIBLES DE L'EXERCICE :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste totalise au 31/12/2015 un montant de 152 722,789 DT contre 147 098,597 DT au 31/12/2014 et se détaille ainsi :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Résultats distribuables	151 421,995	146 248,690
Régularisation	1 300,794	849,907
<b>TOTAL</b>	<b>152 722,789</b>	<b>147 098,597</b>

#### **9. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :**

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31/12/2015 un montant de 247 081,249 DT contre 233 944,753 DT au 31/12/2014 et se détaillent ainsi :

<b><u>Dividendes</u></b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
des actions admises à la cote	224 665,246	205 205,406
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
Intérêts sur BTA	8 819,757	10 937,012
Intérêts sur obligations	13 596,246	17 802,335
<b>TOTAL</b>	<b>247 081,249</b>	<b>233 944,753</b>

#### **10. LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 56 602,843 DT contre 54 077,507 DT au 31/12/2014 et correspond aux intérêts sur les avoirs bancaires.

#### **11. CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS**

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2015 à 135 003,014 DT, contre 127 664,137 DT au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Rémunération du gestionnaire	111 840,332	105 824,804
Rémunération du dépositaire	23 162,682	21 839,333
<b>TOTAL</b>	<b>135 003,014</b>	<b>127 664,137</b>

## 12. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 17 259,086 DT, contre 14 109,433 DT au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Redevance CMF	8 638,426	8 173,816
Honoraires CAC	8 308,880	5 754,028
Publicité et publication	301,546	100,010
Commissions bancaires	3,234	74,111
Impôts et taxes	7,000	7,468
<b>TOTAL</b>	<b>17 259,086</b>	<b>14 109,433</b>

## III. AUTRES INFORMATIONS :

### 1. DONNEES PAR PARTS ET RATIOS PERTINENTS

Données par part	2015	2014	2013	2012
Revenus des placements	<b>0,081</b>	<b>0,077</b>	<b>0,065</b>	<b>0,055</b>
Charges de gestion des placements	-0,036	-0,034	-0,033	-0,036
<b>Revenu net des placements</b>	<b>0,045</b>	<b>0,043</b>	<b>0,032</b>	<b>0,020</b>
Autres charges	-0,005	-0,004	-0,004	-0,004
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0,040</b>	<b>0,039</b>	<b>0,029</b>	<b>0,016</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,041</b>	<b>0,039</b>	<b>0,029</b>	<b>0,016</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-0,157	0,219	-0,097	-0,010
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-0,014	-0,030	-0,037	-0,013
Frais de négociation de titres	-0,001	-0,001	-0,001	-0,001
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation</b>	<b>-0,172</b>	<b>0,188</b>	<b>-0,136</b>	<b>-0,024</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>-0,131</b>	<b>0,227</b>	<b>-0,107</b>	<b>-0,008</b>
Droits d'entrée	0,000	0,000	0,000	0,000
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>-0,172</b>	<b>0,188</b>	<b>-0,136</b>	<b>-0,024</b>
Régularisation du résultat non distribuable*	0,000	0,001	0,002	0,000
<b>Sommes non distribuables*</b>	<b>-0,172</b>	<b>0,189</b>	<b>-0,134</b>	<b>-0,024</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>2,209</b>	<b>2,340</b>	<b>2,112</b>	<b>2,221</b>
<b>Ratios de gestion des placements</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,57%	1,57%	1,56%	1,56%
autres charges / actif net moyen	0,20%	0,17%	0,18%	0,17%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,77%	1,80%	1,37%	0,70%

L'actif net moyen étant arrêté à 8 611 590,873 DT.

\* Les données des exercices précédents ont été retraitées pour des besoins de comparabilité.

## **2. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE :**

### **2.1 REMUNERATION DU GESTIONNAIRE :**

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE, moyennant une commission de gestion de 1,1% HT calculée hebdomadairement, sur la base de l'actif net et payée trimestriellement. Le paiement de la commission est devenu mensuel à partir du mois de mai 2014.

### **2.2 REMUNERATION DU DEPOSITAIRE :**

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP ;
- Commission de droit de garde hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;
- Une commission sur encaissement de dividende de 1% avec un minimum de 0,200 DT par valeur.



# **FCP MAGHREBIA MODERE**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints, du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA MODERE », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2015, ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2015 et les notes aux états financiers.

### ***Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :***

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de 5 834 798 DT et une valeur liquidative égale à 1<sup>D</sup>,986 la part, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Gestionnaire, L'UNION FINANCIERE est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### ***Responsabilité de l'auditeur***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Opinion***

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA MODERE » arrêtée au 31 Décembre 2015, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### ***Vérifications spécifiques***

Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94 – 117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers.

Nous avons également, conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement collectif, examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Tunis, le 25 mars 2016

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**F.M.B.Z. KPMG TUNISIE**  
**Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI**

## BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2015  
(Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIF	Notes	31/12/2015	31/12/2014
<b>AC 1-Portefeuille-titres</b>		<b>4 659 526,526</b>	<b>4 145 244,444</b>
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	2 992 625,835	2 668 778,829
b-Obligations et valeurs assimilées	2	1 666 900,691	1 476 465,615
<b>AC 2 -Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>1 188 860,885</b>	<b>1 050 458,449</b>
a-Disponibilités	3	1 188 860,885	1 050 458,449
<b>AC3-Créances d'exploitation</b>	4	<b>8 949,502</b>	<b>9 432,456</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>5 857 336,913</b>	<b>5 205 135,349</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>P A 1 –Opérateurs créditeurs</b>	5	<b>14 102,886</b>	<b>9 570,701</b>
<b>P A 2 -Autres créditeurs divers</b>	6	<b>8 436,347</b>	<b>6 650,929</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>22 539,233</b>	<b>16 221,630</b>
<b>CP 1-Capital</b>	7	<b>5 705 112,243</b>	<b>5 077 131,061</b>
<b>CP 2- Sommes distribuables</b>		<b>129 685,437</b>	<b>111 782,658</b>
a-Sommes distribuables de l'exercice	8	129 685,437	111 782,658
<b>ACTIF NET</b>		<b>5 834 797,680</b>	<b>5 188 913,719</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>5 857 336,913</b>	<b>5 205 135,349</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
Période du 01/01/2015 au 31/12/2015  
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	DU 01/01/2015 AU 31/12/2015	DU 01/01/2014 AU 31/12/2014
<b>PR 1- Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>9</b>	<b>179 409,906</b>	<b>155 274,991</b>
a-Dividendes		99 514,555	90 679,720
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		79 895,351	64 595,271
<b>PR 2- Revenus des Placements monétaires</b>	<b>10</b>	<b>36 848,370</b>	<b>31 879,414</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT</b>		<b>216 258,276</b>	<b>187 154,405</b>
<b>CH 1 - Charges de gestion des placements</b>	<b>11</b>	<b>- 85 620,144</b>	<b>- 72 833,044</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>130 638,132</b>	<b>114 321,361</b>
<b>PR 3- Autres produits d'exploitation</b>		<b>0,001</b>	<b>-</b>
<b>CH 2- Autres charges</b>	<b>12</b>	<b>- 12 761,800</b>	<b>- 8 582,908</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>117 876,333</b>	<b>105 738,453</b>
<b>PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>11 809,104</b>	<b>6 044,205</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>129 685,437</b>	<b>111 782,658</b>
<b>PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation(annulation)</b>		<b>- 11 809,104</b>	<b>- 6 044,205</b>
<b>Variation des +/- values potentielles sur titres</b>		<b>-215 901,069</b>	<b>339 073,145</b>
<b>Plus(ou moins) values réalisées sur cession de titres</b>		<b>- 27 680,410</b>	<b>- 13 434,595</b>
<b>Frais de négociation des titres</b>		<b>- 2 912,173</b>	<b>- 2 757,672</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>- 128 617,319</b>	<b>428 619,331</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période du 01/01/2015 au 31/12/2015**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	DU 01/01/2015 AU 31/12/2015	DU 01/01/2014 AU 31/12/2014
<b><u>AN 1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b>- 128 617,319</b>	<b>428 619,331</b>
a-Résultat d'exploitation	117 876,333	105 738,453
b-Variation des +/- values potentielles sur titres	- 215 901,069	339 073,145
c-Plus(ou moins) values réalisées sur cession de titres	- 27 680,410	- 13 434,595
d-Frais de négociation de titres	- 2 912,173	- 2 757,672
<b><u>AN 2 - Distribution de dividendes</u></b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b><u>AN 3 -Transactions sur le capital</u></b>	<b>774 501,280</b>	<b>440 871,593</b>
<b>a-Souscriptions</b>	<b>1 470 579,907</b>	<b>495 380,215</b>
Capital	715 292,623	258 430,542
Régularisation des sommes non distribuables	684 259,094	221 076,576
Régularisation des sommes distribuables	71 028,190	15 873,097
Droits d'entrée	-	-
<b>b-Rachats</b>	<b>- 696 078,627</b>	<b>- 54 508,622</b>
Capital	- 333 340,638	- 28 377,091
Régularisation des sommes non distribuables	- 334 147,348	- 24 341,244
Régularisation des sommes distribuables	- 28 590,641	- 1 790,287
<b><u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u></b>	<b>645 883,961</b>	<b>869 490,924</b>
<b><u>AN 4- Actif net</u></b>		
a- en début d'exercice	5 188 913,719	4 319 422,795
b- en fin d'exercice	5 834 797,680	5 188 913,719
<b><u>AN 5 -Nombre de parts</u></b>		
a- en début d'exercice	2 556 482,486	2 326 429,035
b- en fin d'exercice	2 938 434,471	2 556 482,486
<b><u>VALEUR LIQUIDATIVE</u></b>	<b>1,986</b>	<b>2,030</b>
<b><u>AN 6- TAUX DE RENDEMENT</u></b>	<b>-2,17%</b>	<b>9,32%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

**Au 31 Décembre 2015**

### **I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP MAGHREBIA MODERE :**

FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds commun de placement de catégorie mixte. Régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 09/03/2005, sous le N°08-2005, le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005, sa durée de vie est de 50 ans à compter de sa date de constitution.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA MODERE est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144068/A/N/N/000.

Le capital initial s'élève 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA MODERE a été destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte ASSURANCES MAGHREBIA VIE. Suite à la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009 l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds en tant que produit de placement financier classique.

### **1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :**

Les comptes de FCP MAGHREBIA MODERE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables relatives aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telles que fixées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

## **2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :**

La comptabilité de FCP MAGHREBIA MODERE est tenue à partir de 01/01/2009 au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS, en remplacement du logiciel IDEE-SICAV.

Avec le nouveau logiciel, les mouvements de souscription et de rachat du capital effectués au cours de l'exercice sont comptabilisés à la valeur nominale, alors qu'ils étaient auparavant enregistrés à la valeur liquidative arrêtée à la clôture de l'exercice précédent.

Le nouveau logiciel ne permet pas ainsi de défalquer le capital de début d'exercice et la quote-part dans les sommes non distribuables de l'exercice en cours.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

## **3. EXERCICE SOCIAL :**

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

## **4. UNITE MONETAIRE :**

Les comptes de FCP MAGHREBIA MODERE sont libellés en Dinar Tunisien.

## **5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS**

- Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
- Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

## **5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au Cours Moyen Pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres OPCVM correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

## **5.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS**

Les placements en obligations et valeurs similaires sont constitués de bons de trésor assimilables et des emprunts obligataires émis par les sociétés. Ils sont évalués depuis le 31/12/2014 à leur coût d'acquisition majoré de la quote-part de la décote ou de la surcote calculée sur la durée du placement.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition

## **5.4. CESSION DES PLACEMENTS**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements, à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.



## II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### 1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Actions et Droits rattachés</b>	<b>Nombre des titres</b>	<b>Coût d'Acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2015</b>	<b>% de L'Actif Net</b>
ADWYA	16 342	67 555,780	103 314,124	1,77%
AMEN BANK	3 740	101 215,600	87 403,800	1,50%
ARTES	25 837	173 113,194	155 693,762	2,67%
ASSAD	9 087	72 025,873	47 970,273	0,82%
ATB	17 452	83 963,923	73 246,044	1,26%
ATTIJARI BANK	5 568	98 199,741	133 793,472	2,29%
ATTIJARI LEASING	347	11 357,388	7 514,285	0,13%
BIAT	1 924	134 294,000	142 805,052	2,45%
BT	17 340	136 401,344	156 060,000	2,67%
CARTHAGE CEMENT	22 420	46 182,498	29 885,860	0,51%
CEREALIS (AA)	4 469	27 396,420	16 892,820	0,29%
CIL	782	13 603,113	11 451,608	0,20%
CITY CARS	8 901	108 523,810	118 410,003	2,03%
DELICE HOLDING	3 077	44 856,150	40 822,559	0,70%
ENNAKL AUTOMOBILES	12 050	120 445,852	140 840,400	2,41%
ESSOUKNA	11 864	70 303,698	46 198,416	0,79%
EURO-CYCLES	3 871	56 985,230	132 144,327	2,26%
MONOPRIX	15 072	235 384,317	211 083,360	3,62%
NEW BODY LINE (AA)	1 336	10 546,270	9 934,496	0,17%
ONE TECH HOLDING (AA)	20 048	130 484,250	140 135,520	2,40%
PGH	22 699	134 011,156	110 771,120	1,90%
SAH	11 951	106 447,480	115 972,504	1,99%
SFBT	18 189	169 051,311	406 524,150	6,97%
SIMPAR	4 237	121 304,767	140 363,336	2,41%
SPDIT	4 207	32 448,496	57 286,719	0,98%
TELNET HOLDING	6 202	34 077,902	21 068,194	0,36%
TL	2 295	48 470,930	39 072,375	0,67%
TPR	18 310	79 388,946	57 182,130	0,98%
TUNINVEST	250	1 562,500	2 767,750	0,05%
TUNIS RE	3 180	25 765,431	28 461,000	0,49%
UIB	8 586	111 159,562	134 937,576	2,31%
ADWYA DA 1/12 31122015	16 342	5 637,990	7 844,160	0,13%
<b>TOTAL 1</b>		<b>2 612 164,922</b>	<b>2 927 851,195</b>	<b>50,18%</b>
<b>Titres SICAV</b>	<b>Nombre des titres</b>	<b>Coût d'Acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2015</b>	<b>% de L'Actif net</b>
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	228	23 342,206	23 376,156	0,40%
SICAV BH OBLIGATAIRE	130	13 330,934	13 372,450	0,23%
TUNISO EMIRATIE SICAV	269	27 659,088	28 026,034	0,48%
<b>TOTAL 2</b>		<b>64 332,228</b>	<b>64 774,640</b>	<b>1,11%</b>
<b>TOTAL 1+2</b>		<b>2 676 497,150</b>	<b>2 992 625,835</b>	<b>51,29%</b>

## 2. OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

OBLIGATIONS	Nombre des titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2015	% de L'Actif net
<b>Emprunts des sociétés</b>				
AIL 2014-1	350	28 000,000	28 688,035	0,49%
ATL 2013-1	1 500	150 000,000	155 662,951	2,67%
ATL 2014-3	900	90 000,000	95 015,934	1,63%
ATTIJARI BANK 2010	600	25 713,600	26 791,831	0,46%
ATTIJARI LEASING 2012-2	1 000	57 145,000	57 256,917	0,98%
BTK 2012-1	1 400	80 003,000	80 520,789	1,38%
CIL 2012/1	750	30 000,000	31 089,836	0,53%
CIL 2012-2	1 000	60 000,000	62 666,959	1,07%
CIL 2014/1	1 000	80 000,000	82 140,328	1,41%
EMPRUNT SUBORDONNE BTK 2014-1	350	35 000,000	35 096,890	0,60%
EMPRUNT SUBORDONNE HL 2015-1	1 500	150 000,000	150 960,787	2,59%
EMPRUNT SUBORDONNE TL 2013	1 500	90 000,000	93 360,000	1,60%
HL 2014-1	1 500	150 000,000	151 611,147	2,61%
TUNISIE LEASING 2014-2	500	50 000,000	50 144,918	0,86%
TUNISIE LEASING 2015-1	1 000	100 000,000	103 963,606	1,78%
TUNISIE LEASING 2015-2	1 150	115 000,000	115 000,000	1,97%
UIB 2009-1	500	35 000,000	35 756,344	0,61%
INTERETS INTERCALAIRES TUNISIE LEASING 2015-2	1	1 285,738	58,443	0,00%
<b>TOTAL 1</b>		<b>1 327 147,338</b>	<b>1 355 785,715</b>	<b>23,24%</b>
<b>Emprunts d'Etat</b>				
BTA 5.5% MARS 2019	100	102 300,000	104 399,072	1,79%
BTA 5.6% AOÛT 2022	180	176 496,000	181 098,244	3,10%
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	25	24 814,750	25 617,660	0,44%
<b>TOTAL 2</b>		<b>303 610,750</b>	<b>311 114,976</b>	<b>5,33%</b>
<b>TOTAL 1+2</b>		<b>1 630 758,088</b>	<b>1 666 900,691</b>	<b>28,57%</b>

Le coût d'acquisition du portefeuille titre s'élève au 31 Décembre 2015 à 4 305 969,500 DT contre 3 578 519,366 DT à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation de 727 450,134 DT.

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

<b>Acquisitions</b>	<b>Coût d'acquisition</b>
Actions	904 547,344
Titres OPCVM	2 514,164
Emprunts des sociétés	415 000,000
Emprunts d'Etat	-
<b>Total</b>	<b>1 322 061,508</b>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

<b>Sorties</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Prix de cession</b>	<b>Remboursement</b>	<b>Plus ou moins values réalisées</b>
Actions	366 399,274	339 575,364	-	-26 823,910
Titres OPCVM	-	-	-	-
Emprunts des sociétés	177 355,600		177 355,600	-
Emprunts d'Etat	50 856,500		50 000,000	-856,500
<b>Total</b>	<b>594 611,374</b>	<b>339 575,364</b>	<b>227 355,600</b>	<b>-27 680,410</b>

### 3. DISPONIBILITES

Les disponibilités du fonds en banques s'élèvent au 31/12/2015 à 1 188 860,885 DT, soit 20,38 % de l'actif net.

En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires pour 8 949,502 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 22 539,233 DT le taux d'emploi en liquidités est ramené à 20,14 % de l'actif net.

### 4. CREANCES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 8 949,502 DT contre 9 432,456 DT au 31/12/2014 et correspond aux intérêts courus sur les avoirs bancaires.

### 5. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 14 102,886 DT contre 9 570,701 DT au 31/12/2014 et se détaille ainsi :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Gestionnaire	7 196,118	6 378,545
Dépositaire	6 906,768	3 192,156
<b>TOTAL</b>	<b>14 102,886</b>	<b>9 570,701</b>

## 6. AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 8 436,347 DT contre 6 650,929 DT au 31/12/2014 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Conseil du marché financier (CMF)	555,813	492,680
CAC	5 569,740	4 275,238
Publication	200,980	49,434
ETAT	2 109,814	1 833,577
<b>TOTAL</b>	<b>8 436,347</b>	<b>6 650,929</b>

## 7. NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

### Capital au 31/12/2014

Montant	5 077 131,061
Nombre de titres	2 556 482,486
Nombre de porteurs de parts	6

### Souscriptions réalisées

Montant	715 292,623
Nombre de titres émis	715 292,623

### Rachats effectués

Montant	333 340,638
Nombre de titres rachetés	333 340,638

### Capital au 31-12-2015

Montant <sup>(2)</sup>	5 459 083,046
Nombre de titres <sup>(1)</sup>	2 938 434,471
Nombre de porteurs de parts	6

(1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

(2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments, le capital s'établit à 5 705 112,243 DT.

<b>(2)</b>	<b>5 459 083,046</b>
Résultat 2014 capitalisé	111 782,658
Régularisation du résultat 2014 capitalisé	30 628,445
Variation des différences d'estimation	-215 901,069
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	-27 680,410
Régularisation des sommes non distribuables	350 111,746
Frais de négociation de titres	-2 912,173
<b>Capital au 31/12/2015</b>	<b>5 705 112,243</b>

#### **8. SOMMES DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE :**

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste totalise au 31/12/2015 un montant de 129 685,437 DT contre 111 782,658 DT au 31/12/2014 et se détaille ainsi :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Résultat distribuable	117 876,333	105 738,453
Régularisations	11 809,104	6 044,205
<b>TOTAL</b>	<b>129 685,437</b>	<b>111 782,658</b>

#### **9. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :**

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31/12/2015 un montant de 179 409,906 DT contre 155 274,991 DT au 31/12/2014 et se détaillent ainsi :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b><u>Dividendes</u></b>		
des actions admises à la cote	96 932,434	87 180,920
des titres OPCVM	2 582,121	3 498,800
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
Intérêts BTA	14 113,193	18 254,469
Intérêts obligations de sociétés	65 782,158	46 340,802
<b>TOTAL</b>	<b>179 409,906</b>	<b>155 274,991</b>

## 10. LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 36 848,370 DT contre 31 879,414 DT au 31/12/2014 et correspond aux intérêts sur les avoirs bancaires.

## 11. CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA MODERE.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2015 à 85 620,144 DT, contre 72 833,044 DT au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Rémunération du gestionnaire	71 330,189	60 607,699
Rémunération du dépositaire	14 289,955	12 225,345
<b>TOTAL</b>	<b>85 620,144</b>	<b>72 833,044</b>

## 12. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 12 761,800 DT, contre 8 582,908 DT au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Redevance CMF	5 509,458	4 681,296
Honoraires CAC	6 890,345	3 719,371
Publicité et publication	351,546	100,010
Commissions bancaires	3,297	74,363
Impôts et taxes	7,000	7,868
Pertes exceptionnelles	0,154	-
<b>TOTAL</b>	<b>12 761,800</b>	<b>8 582,908</b>

### III. AUTRES INFORMATIONS :

#### 1. DONNEES PAR PARTS ET RATIOS PERTINENTS

<b>Données par part</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Revenus des placements	0,074	0,073	0,067	0,052
Charges de gestion des placements	-0,029	-0,028	-0,029	-0,027
<b>Revenu net des placements</b>	<b>0,044</b>	<b>0,045</b>	<b>0,038</b>	<b>0,025</b>
Autres charges	-0,004	-0,003	-0,004	-0,004
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0,040</b>	<b>0,041</b>	<b>0,034</b>	<b>0,021</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,004	0,002	0,000	0,003
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,044</b>	<b>0,044</b>	<b>0,034</b>	<b>0,023</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-0,074	0,133	-0,055	0,004
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-0,009	-0,005	-0,022	0,006
Frais de négociation de titres	-0,001	-0,001	-0,001	-0,001
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation</b>	<b>-0,084</b>	<b>0,126</b>	<b>-0,077</b>	<b>0,010</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>-0,040</b>	<b>0,168</b>	<b>-0,043</b>	<b>0,031</b>
Droits d'entrée	0,000	0,000	0,000	0,000
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>-0,084</b>	<b>0,126</b>	<b>-0,077</b>	<b>0,010</b>
Régularisation du résultat non distribuable *	-0,005	0,004	0,008	0,008
<b>Sommes non distribuables *</b>	<b>-0,089</b>	<b>0,130</b>	<b>-0,069</b>	<b>0,018</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>1,986</b>	<b>2,030</b>	<b>1,857</b>	<b>1,899</b>
<b>Ratios de gestion des placements</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,56%	1,56%	1,56%	1,55%
autres charges / actif net moyen	0,23%	0,18%	0,23%	0,25%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,36%	2,27%	1,87%	1,18%

L'actif net moyen étant arrêté à 5 494 086,557 DT.

\* Les données des exercices précédents ont été retraitées pour des besoins de comparabilité.

## **2. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE :**

### **2.1 REMUNERATION DU GESTIONNAIRE :**

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA MODERE, moyennant une commission de gestion de 1,1 % HT calculée hebdomadairement, sur la base de l'actif net et payée trimestriellement. Le paiement de la commission est devenu mensuel à partir du mois de mai 2014.

### **2.2 REMUNERATION DU DEPOSITAIRE :**

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA MODERE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP ;
- Commission de droit de garde hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;
- Une commission sur encaissement de dividende de 1% avec un minimum de 0,200 DT par valeur.



# **FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints, du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2015, ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 Décembre 2015 et les notes aux états financiers.

### ***Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :***

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de 2 217 710 DT et une valeur liquidative égale à 1<sup>D</sup>, 021 la part, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Gestionnaire, L'UNION FINANCIERE est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### ***Responsabilité de l'auditeur***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures, en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Opinion***

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS » arrêtée au 31 Décembre 2015, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### ***Vérifications spécifiques***

Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94 – 117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers.

Nous avons également, conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Tunis, le 25 mars 2016

**Le Commissaire aux Comptes :**

**F.M.B.Z. KPMG TUNISIE**

**Kalthoum BOUGUERRA**

**BILAN**  
**Arrêté au 31 Décembre 2015**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

ACTIF	Notes	31/12/2015	31/12/2014
<b>AC 1-Portefeuille-titres</b>		<b>1 778 794,018</b>	<b>1 814 560,420</b>
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	1 778 794,018	1 814 560,420
<b>AC 2 -Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>445 649,353</b>	<b>455 038,010</b>
a-Disponibilités	2	445 649,353	455 038,010
<b>AC 3- Créances d'exploitation</b>	<b>3</b>	<b>3 787,594</b>	<b>3 882,972</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>2 228 230,965</b>	<b>2 273 481,402</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>P A 1 -Opérateurs créditeurs</b>	<b>4</b>	<b>5 263,627</b>	<b>4 231,021</b>
<b>P A 2 -Autres créditeurs divers</b>	<b>5</b>	<b>5 257,113</b>	<b>4 356,910</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>10 520,740</b>	<b>8 587,931</b>
<b>CP 1-Capital</b>	<b>6</b>	<b>2 170 064,056</b>	<b>2 219 288,643</b>
<b>CP 2- Sommes distribuables</b>		<b>47 646,169</b>	<b>45 604,828</b>
a-Sommes distribuables de l'exercice	7	47 646,169	45 604,828
<b>ACTIF NET</b>		<b>2 217 710,225</b>	<b>2 264 893,471</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>2 228 230,965</b>	<b>2 273 481,402</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
Période du 01/01/2015 au 31/12/2015  
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	DU 01/01/2015 AU 31/12/2015	DU 01/01/2014 AU 31/12/2014
<b>PR 1- Revenus du portefeuille-titres</b>		<b>74 265,130</b>	<b>69 841,615</b>
a-Dividendes	8	74 265,130	69 841,615
<b>PR 2- Revenus des Placements monétaires</b>	<b>9</b>	<b>16 227,498</b>	<b>14 599,800</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT</b>		<b>90 492,628</b>	<b>84 441,415</b>
<b>CH 1 - Charges de gestion des placements</b>	<b>10</b>	<b>-37 567,163</b>	<b>-34 704,329</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>52 925,465</b>	<b>49 737,086</b>
<b>CH 2- Autres charges</b>	<b>11</b>	<b>- 6 996,844</b>	<b>-5 094,961</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>45 928,621</b>	<b>44 642,125</b>
<b>PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>1 717,548</b>	<b>962,703</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>47 646,169</b>	<b>45 604,828</b>
<b>PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>-1 717,548</b>	<b>- 962,703</b>
<b>Variation des +/- values potentielles sur titres</b>		<b>-203 496,514</b>	<b>161 114,240</b>
<b>Plus(ou moins) values réalisées sur cession de titres</b>		<b>-48 124,418</b>	<b>-70 803,926</b>
<b>Frais de négociation des titres</b>		<b>- 1 809,038</b>	<b>- 1 971,677</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>- 207 501,349</b>	<b>132 980,762</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période du 01/01/2015 au 31/12/2015**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	DU 01/01/2015 AU 31/12/2015	DU 01/01/2014 AU 31/12/2014
<b><u>AN 1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b>-207 501,349</b>	<b>132 980,762</b>
a-Résultat d'exploitation	45 928,621	44 642,125
b-Variation des +/- values potentielles sur titres	-203 496,514	161 114,240
c-Plus(ou moins) values réalisées sur cession de titres	-48 124,418	-70 803,926
d-Frais de négociation de titres	- 1 809,038	- 1 971,677
<b><u>AN 2 - Distribution de dividendes</u></b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b><u>AN 3 -Transactions sur le capital</u></b>	<b>160 318,103</b>	<b>235 761,856</b>
<b>a-Souscriptions</b>	<b>168 707,667</b>	<b>254 363,027</b>
Capital	154 165,578	238 801,108
Régularisation des sommes non distribuables	6 770,248	11 007,787
Régularisation des sommes distribuables	7 771,841	4 554,132
Droits d'entrée		
<b>b-Rachats</b>	<b>-8 389,564</b>	<b>-18 601,171</b>
Capital	-7 937,147	-17 164,719
Régularisation des sommes non distribuables	30,627	-1 137,007
Régularisation des sommes distribuables	- 483,044	- 299,445
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>- 47 183,246</b>	<b>368 742,618</b>
<b><u>AN 4- Actif net</u></b>		
a- en début d'exercice	2 264 893,471	1 896 150,853
b- en fin d'exercice	2 217 710,225	2 264 893,471
<b><u>AN 5 -Nombre de parts</u></b>		
a- en début d'exercice	2 024 996,612	1 803 360,223
b- en fin d'exercice	2 171 225,043	2 024 996,612
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>1,021</b>	<b>1,118</b>
<b>AN 6- TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>-8,68%</b>	<b>6,37%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**Au 31 Décembre 2015**

**I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS :**

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001, portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC), et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 24/02/2009, sous le N° 03-2009. Le fonds a été constitué le 15 Septembre 2009, sa durée de vie est de 50 ans à compter de sa date de constitution.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144073/X/N/N/000.

Le capital initial s'élève 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est destiné à être un support à des contrats d'assurance vie en unités de compte d'ASSURANCES MAGHREBIA VIE, ainsi qu'en tant que support pour placement financier classique dont les parts sont distribuées par l'UNION FINANCIERE.

Le porte-feuille du FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est exclusivement composé de :

- Dans une proportion de 80% de l'actif net, en actions des sociétés cotées des secteurs industriels et de services,
- A hauteur d'une proportion de 20% de l'actif net, en liquidités et quasi-liquidités.

**1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :**

Les comptes de FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables relatives aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telle que fixée par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

## **2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :**

La comptabilité de FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est tenue au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

## **3. EXERCICE SOCIAL :**

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

## **4. UNITE MONETAIRE :**

Les comptes de FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS sont libellés en Dinar Tunisien.

## **5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS**

- Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
- Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES**

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et opérant dans les secteurs industriels et de services. Ils sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle, portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au Cours Moyen Pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.
- Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.
- L'identification et la valeur des titres ainsi évalués, sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

### **5.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS**

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition

### **5.4. CESSION DES PLACEMENTS**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée, portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.



## II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### 1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Actions et Droits rattachés	Nombre des Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2015	% de L'Actif Net
ADWYA	21 936	109 692,612	138 679,392	6,25%
ARTES	22 774	161 686,651	137 236,124	6,19%
ASSAD	17 205	147 926,310	90 825,195	4,10%
ATL	6 320	23 942,987	17 854,000	0,80%
ATTIJARI LEASING	1 786	62 392,759	38 675,830	1,74%
CARTHAGE CEMENT	13 302	28 916,696	17 731,566	0,80%
CELLCOM	1 164	9 694,000	9 718,236	0,44%
CEREALIS	3 937	21 967,720	14 881,860	0,67%
CIL	3 907	70 735,410	57 214,108	2,58%
CITY CARS	8 258	97 972,450	109 856,174	4,95%
DELICE HOLDING	4 921	71 248,500	65 286,907	2,94%
ENNAKL AUTOMOBILES	14 096	157 815,644	164 754,048	7,43%
ESSOUKNA	15 391	91 539,190	59 932,554	2,70%
EURO-CYCLES	5 019	66 754,740	171 333,603	7,73%
GIF	12 260	48 089,103	28 945,860	1,31%
ICF	710	29 954,680	18 815,000	0,85%
MPBS	7 763	50 010,800	39 544,722	1,78%
NEW BODY LINE	1 490	11 519,723	11 079,640	0,50%
ONE TECH HOLDING	9 965	66 858,140	69 655,350	3,14%
PGH	17 686	106 309,984	86 307,680	3,89%
SAH	9 794	88 794,340	95 040,976	4,29%
SIMPAR	3 170	136 515,420	105 015,760	4,74%
SOTIPAPIER	2 714	16 699,870	10 590,028	0,48%
SOTUVER	8 589	51 604,712	24 856,566	1,12%
TELNET HOLDING	7 854	44 985,652	26 680,038	1,20%
TL	5 175	123 012,120	88 104,375	3,97%
TPR	22 302	102 283,926	69 649,146	3,14%
<b>TOTAL ACTIONS</b>		<b>1 998 924,139</b>	<b>1 768 264,738</b>	<b>79,73%</b>
ADWYA DA 1/12 31122015	21 936	9 147,312	10 529,280	0,47%
<b>TOTAL DROITS</b>		<b>9 147,312</b>	<b>10 529,280</b>	<b>0,47%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 008 071,451</b>	<b>1 778 794,018</b>	<b>80,21%</b>

Le coût d'acquisition du portefeuille titre s'élève au 31 Décembre 2015 à 2 008 071,451 DT contre 1 840 341,339 DT à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation de 167 730,112 DT.

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

<b>Acquisitions</b>	<b>Coût d'acquisition</b>
Actions	477 440,441
<b>Total</b>	<b>477 440,441</b>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

<b>Sorties</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Prix de cession</b>	<b>Plus ou moins values réalisées</b>
Actions	309 710,329	261 585,911	-48 124,418
<b>Total</b>	<b>309 710,329</b>	<b>261 585,911</b>	<b>-48 124,418</b>

## **2. DISPONIBILITES**

Les disponibilités en banque s'élèvent au 31/12/2015 à 445 649,353 DT, soit 20,10 % de l'actif net.

En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires pour 3 787,594 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 10 520,740 DT, le taux d'emploi en liquidité est ramené à 19,79 % de l'actif net.

## **3. CREANCES D'EXPLOTATION**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 3 787,594 DT, contre 3 882,972 DT au 31/12/2014 et correspond aux intérêts courus sur les avoirs bancaires.

## **4. OPERATEURS CREDITEURS**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 5 263,627 DT contre 4 231,021 DT au 31/12/2014 et se détaille ainsi :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Gestionnaire	3 241,440	3 239,665
Dépositaire	2 022,187	991,356
<b>TOTAL</b>	<b>5 263,627</b>	<b>4 231,021</b>

## 5. AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 5 257,113 DT contre 4 356,910 DT au 31/12/2014 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Publication	201,753	100,024
Conseil du marché financier (CMF)	220,310	220,198
CAC	3 719,360	3 136,427
ETAT	1 115,690	900,261
<b>TOTAL</b>	<b>5 257,113</b>	<b>4 356,910</b>

## 6. NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31/12/2014</u>	
Montant	2 219 288,643
Nombre de parts	2 024 996,612
Nombre de porteurs de parts	5
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	154 165,578
Nombre de parts émis	154 165,578
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	7 937,147
Nombre de parts rachetées	7 937,147
<u>Capital au 31-12-2015</u>	
Montant <sup>(2)</sup>	2 365 517,074
Nombre de parts <sup>(1)</sup>	2 171 225,043
Nombre de porteurs de parts	5

(1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

(2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments le capital s'établit à 2 170 064,056 DT détaillé comme suit :

	<b>(2)</b>	<b>2 365 517,074</b>
Résultat 2014 capitalisé		45 604,828
Régularisation du résultat 2014 capitalisé		5 571,249
Variation des différences d'estimation		-203 496,514
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres		-48 124,418
Régularisation des sommes non distribuables		6 800,875
Frais de négociation de titres		-1 809,038
<b>Capital au 31/12/2015</b>		<b>2 170 064,056</b>

## 7. SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste totalise au 31/12/2015 un montant de 47 646,169 DT contre 45 604,828 DT au 31/12/2014 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Résultats distribuables	45 928,621	44 642,125
Régularisation	1 717,548	962,703
<b>TOTAL</b>	<b>47 646,169</b>	<b>45 604,828</b>

## 8. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 74 265,130 DT, contre 69 841,615 DT au 31/12/2014 et correspond aux dividendes reçus au titre des actions admises à la cote.

## 9. LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 16 227,498 DT, contre 14 599,800 DT au 31/12/2014 et correspond aux intérêts sur les avoirs bancaires.

## 10. CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2015 à 37 567,163 DT, contre 34 704,329 DT au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Rémunération du gestionnaire	33 384,048	30 827,945
Rémunération du dépositaire	4 183,115	3 876,384
<b>TOTAL</b>	<b>37 567,163</b>	<b>34 704,329</b>

## 11. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 6 996,844 DT, contre 5 094,961 DT au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Honoraires CAC	4 405,200	2 831,670
Redevance CMF	2 269,036	2 095,317
Commissions bancaires	13,879	61,464
Publicité et Publication	301,729	100,010
Impôts et taxes	7,000	6,500
<b>TOTAL</b>	<b>6 996,844</b>	<b>5 094,961</b>

## III. AUTRES INFORMATIONS :

### 1. DONNEES PAR PARTS ET RATIOS PERTINENTS

Données par part	2015	2014	2013	2012
Revenus des placements	0,042	0,042	0,036	0,026
Charges de gestion des placements	-0,017	-0,017	-0,018	-0,018
<b>Revenu net des placements</b>	<b>0,024</b>	<b>0,025</b>	<b>0,019</b>	<b>0,009</b>
Autres charges	-0,003	-0,003	-0,003	-0,003
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0,021</b>	<b>0,022</b>	<b>0,016</b>	<b>0,005</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,001	0,001	0,000	0,000
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,022</b>	<b>0,023</b>	<b>0,015</b>	<b>0,005</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-0,094	0,080	-0,148	0,020
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-0,022	-0,035	-0,001	-0,001
Frais de négociation de titres	-0,001	-0,001	-0,001	-0,001
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation</b>	<b>-0,117</b>	<b>0,044</b>	<b>-0,150</b>	<b>0,018</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>-0,096</b>	<b>0,066</b>	<b>-0,135</b>	<b>0,023</b>
Droits d'entrée	0,000	0,000	0,000	0,006
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>-0,117</b>	<b>0,044</b>	<b>-0,150</b>	<b>0,024</b>
Régularisation du résultat non distribuable*	-0,002	0,001	0,001	0,025
<b>Sommes non distribuables*</b>	<b>-0,119</b>	<b>0,045</b>	<b>-0,149</b>	<b>0,049</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>1,021</b>	<b>1,118</b>	<b>1,051</b>	<b>1,188</b>
<b>Ratios de gestion des placements</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,66%	1,66%	1,67%	1,67%
autres charges / actif net moyen	0,31%	0,24%	0,31%	0,32%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,11%	2,13%	1,47%	0,52%

L'actif net moyen étant arrêté à 2 262 183,273 DT.

\* Les données des exercices précédents ont été retraitées pour des besoins de comparabilité.

## **2. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE :**

### **2.1 REMUNERATION DU GESTIONNAIRE**

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS, moyennant une commission de gestion de 1,25 % HT calculée hebdomadairement, sur la base de l'actif net et payée trimestriellement. Le paiement de la commission est devenu mensuel à partir du mois de mai 2014.

### **2.2 REMUNERATION DU DEPOSITAIRE**

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,15% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 5 000 DT HT par an ;
- Commission de droit de garde hors taxes égale à 0,15% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;